

CAMPAGNES

47

Supplément
technique N°13
2022-2023



À votre **service**
pour votre **avenir** !

LES ALLIANCES LOCALES

E.Leclerc 

AU PLUS PRÈS DES PETITS PRODUCTEURS

www.allianceslocales.leclerc



**15 000 partenariats
en circuits courts
partout en France.**



**La défense
de l'économie locale
et de nos terroirs.**



**Le respect
de la saisonnalité
et des savoir-faire.**

E.Leclerc 

AGEN
05 53 77 08 08

VILLENEUVE/LOT
05 53 01 58 58

TONNEINS
05 53 79 86 00

MARMANDE
05 53 20 55 00

FUMEL
05 53 40 47 80

CASTELJALOUX
05 53 93 94 41

Lors de ma prise de fonction le 11 mars 2023 en qualité de directrice générale de la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, certains représentants de l'administration ont cru bon de me faire partager leur opinion sur la Chambre d'agriculture qui, selon eux, ne serait pas aux rendez-vous des enjeux pour l'agriculture et les agriculteurs, notamment dans l'accompagnement au renouvellement des générations, mais également dans l'appui technique et administratif pour les demandes d'aides. Un déficit de conseil sur l'évolution de vos pratiques agricoles, une place insuffisante accordée à l'innovation et la recherche, ainsi que dans la réalisation de nos missions de service public, seraient aussi identifiés. Ces mêmes personnes reconnaissent toutefois les compétences manifestes des salariés de la Chambre, en particulier leur réactivité sur certains dispositifs tels que la gestion des crises conjoncturelles de ces deux dernières années (gel, grêle, inondation et sécheresse...), et leur rigueur dans l'élaboration des études préalables agricoles des projets d'agriculteurs intéressés pour développer l'implantation de panneaux solaires sur leurs terres (agrivoltaïsme).

Ce *Campagnes 47* est une réponse à ceux d'entre vous qui se posent encore des questions sur le rôle de la Chambre d'agriculture et sur les actions portées par nos salariés! Salariés qui ont la volonté constante et permanente de vous apporter le meilleur service en fonction de vos besoins et de vos attentes. Ce *Campagnes 47* a également pour objectif de vous inciter à contacter nos conseillers face aux questions que vous vous posez, dans la réflexion sur votre projet professionnel, de l'installation jusqu'à la transmission, y compris si vous êtes confrontés à des accidents de parcours professionnel ou des aléas. Vous apporter nos compétences techniques, administratives, juridiques, fiscales, notre expertise, mais aussi être à votre écoute, faire preuve d'empathie sont les valeurs de la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne.

Pour être au plus près du terrain, pugnaces, combattifs, solidaires dans la défense de l'intérêt général et de vos droits, vous alerter sur l'impact d'une politique publique sur vos activités, vous conseiller pour faire

les meilleurs choix, il était nécessaire de créer une nouvelle dynamique au sein de nos services. C'est pour cela que le président, Serge BOUSQUET-CASSAGNE a décidé en 2020 une organisation plus « agile » pour favoriser l'innovation, l'esprit d'initiative et améliorer ainsi nos performances en supprimant les échelons hiérarchiques en vue d'accélérer les prises de décisions et gagner en réactivité. La priorité est donnée à la compétence, la responsabilisation des salariés, la solidarité et l'échange de savoirs et savoir-faire entre conseillers, tout en accordant une souplesse dans l'organisation du travail. Le travail en réseau, le développement des partenariats avec les collectivités, les organismes de recherche, les instituts techniques, les organisations de producteurs, les sociétés privées... confortent notre ancrage territorial et nos talents!

Rien ne serait possible, vous l'avez compris, sans l'engagement des salariés. Rien ne serait possible sans le président et les élus de notre bureau, qui ont pour mandat de vous représenter auprès des partenaires, des institutionnels et du préfet de département qui dirige les différents services déconcentrés de l'État que sont la DDT¹, la DDETSPP², l'unité bidépartementale de la DREAL³, ainsi que les services de l'OFB⁴ dans l'exercice de leurs missions de police administrative de l'environnement.

Rien ne serait possible sans vous, paysans, sans la confiance que vous nous accordez, votre fierté à vivre de votre passion, votre intransigeance vis-à-vis de nous, votre exigence sur le service rendu.

La force du collectif nous permet de conforter vos exploitations agricoles, de développer l'économie de notre territoire, de reconnaître notre Chambre d'agriculture comme une institution incontournable pour faire émerger et accompagner les grands projets structurants, et favoriser ainsi l'économie locale.

Trois mois après ma prise de poste, je suis fière de présenter les équipes qui œuvrent au quotidien et sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre diversité et vous donner toutes les chances de réussite dans vos projets. N'hésitez pas à nous appeler si nos services, nos conseils vous intéressent!

Agnès CHABRILLANGES

Directrice générale de la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne

Campagnes 47 est le magazine de la Chambre d'agriculture 47, réalisé par Publications Agricoles, 51 rue A. Camus BP 20131 - 47004 Agen. Tél. 05 53 77 83 70 ISSN 1265-5600 Directeur de publication : Serge Bousquet-Cassagne, président de la Chambre d'agriculture 47 - Rédactrice en chef : Agnès Chabrilanges. Crédits photos couverture : David Souma Chaman. Publicité : Maryline Besoli - Petites annonces : Rania Bouteumera - Impression : Imprimatur. Dépôt légal 2218. n° 13 2022-2023. Les textes et insertions publicitaires sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. La reproduction même partielle des articles parus dans "Campagnes 47" est interdite sauf accord écrit préalable.

1. Direction départementale des territoires
2. Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
3. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
4. Office français de la biodiversité

2023

23 NOVEMBRE

FORUM

SAMA

Solutions d'Avenir
pour le Monde Agricole

AGEN

Parc des expositions



Actualités

- La nouvelle PAC 2023-2027, ce qu'il faut retenir 6
- Gestion de l'eau et irrigation 9
- Les aléas climatiques 10

S'installer, transmettre

- Devenir agriculteur : deux clés pour réussir son installation 12
- Stage parrainage : transmettre son exploitation et accompagner le repreneur ! 13
- Le point Accueil transmission : pour accompagner vos projets 14

Emploi, formation

- Faciliter vos recherches de main-d'œuvre 16
- Nos formations 17

Juridique et foncier

- Fiscalité et conseils juridiques 20

6 Agriculteurs en difficultés 21

- Soutien de l'APRED et de la Chambre d'agriculture 21

Productions végétales 22

- Des experts fruits rouges 22
- Des experts en arboriculture 27
- FranceAgriMer : un dispositif pour renouveler les vergers 28
- Dynamiser la filière viticulture de Lot-et-Garonne 29
- Le suivi technique des grandes cultures 30
- Lutte contre l'ambrosie : l'affaire de tous 31
- Biodiversité 32

Élevage 34

- Performances lait et viande : contrôles, analyses et conseils 34
- Journée de l'élevage 38
- Une nouvelle MAEC élevage pour le maintien des prairies 39

Territoire 40

- L'Agritourisme 40
- Agroforesterie : plantation ou déplacement de haies, nous sommes là ! 42
- Des outils de traçabilité agricole et d'aide à la décision 44
- Énergies renouvelables : produire pour ses besoins 45
- PAPI SMAVLOT : une étude agricole sur les champs d'expansion des crues 47
- Étude foncière des collectivités : prévoir l'avenir agricole d'un territoire ! 48

À retenir

93% des projets sont en revente d'électricité fournissant un complément de revenus aux agriculteurs, 70% des projets sont en autofinancement.

Besoin d'outils de communication ? On s'occupe de tout !

Éric GOLSE, notre responsable du service reprographie vous propose ses services, de la création à l'impression de vos documents.

La création

La création de vos documents depuis les logiciels de la suite Adobe (Photoshop, InDesign, Illustrator) peut être effectuée par ses soins. Tous types de documents sont envisageables : cartes de visite, flyers, tracts, affiches (du A5 au SRA3), brochures, livrets, etc.

L'impression

Quant à l'impression, équipé d'une presse numérique dernière génération, le service reprographie assure l'impression en grand nombre et dans des délais

rapides sur de nombreux supports en format (A5 au SRA3) ou en grammage (de 80 à 300 g). L'impression de rapports, de catalogues ou de brochures est également possible en fonction des demandes.

Le façonnage

Enfin, nous proposons aussi plusieurs modes de finition en fonction des documents ; l'agrafage simple ou double, l'agrafage brochure, la reliure (spirales plastiques) ou encore la plastification (en fonction du nombre) du A5 au A3.

N'hésitez pas à nous contacter pour un devis :

Éric GOLSE

05 53 77 83 48 | eric.golse@cda47.fr



CONTACT





PAC 2023

La nouvelle PAC 2023-2027, ce qu'il faut retenir

Le droit à l'erreur

La nouvelle PAC 2023-2027 vous permet de modifier votre déclaration PAC avant paiement dès qu'une erreur est détectée et sans impact financier.

La mise en œuvre du droit à l'erreur est possible, de la signature de la demande d'aide jusqu'au 20 septembre

- ➔ À votre initiative, lorsque vous détectez une erreur dans votre déclaration ou pour signaler une modification nécessaire (changement d'assolement ou accidents culturels notamment) et que vous n'avez pas été informé d'un contrôle sur place;
- ➔ À l'initiative de l'administration lorsqu'un écart est constaté au moment d'instruire la demande d'aide, avec ses trois cas de figure principaux:
 - ↳ Suite à l'instruction du parcellaire déclaré (analyse du contour des parcelles et identification des éléments non admissibles): ces modifications vous sont proposées dans votre espace Telepac, 15 jours vous étant laissés pour réagir à la proposition de l'administration, avec accord tacite;
 - ↳ Via le système de suivi des surfaces agricoles en temps réel: un système de « feux », mis à votre disposition dans votre espace Telepac, vous permet

de connaître les résultats d'instruction de l'éligibilité de votre culture. Le cas échéant, vous pouvez modifier votre assolement;

- ↳ Suite à l'instruction des autres critères liés aux aides: lorsque l'administration détecte des incohérences ou des oublis, afin que vous complétiez ou corrigiez votre déclaration.

La Chambre d'agriculture reste à votre disposition pour vous aider dans vos relations avec l'administration.

Déclaration PAC : 2023, toujours plus nombreux à nous faire confiance

Une nouvelle fois, la Chambre d'agriculture, ses 17 techniciens et ses 6 assistantes vous ont accompagnés pour télédéclarer vos dossiers. La qualité de notre service est reconnue puisque vous êtes cette année plus nombreux: plus de 1 200 d'entre vous ont bénéficié d'un rendez-vous individuel. Notre expertise et notre outil « maison » SimuPAC ont permis de pallier les carences de Télépac et de ses dysfonctionnements informatiques pour une déclaration sécurisée, et dans les délais.

Le système de suivi des surfaces agricoles en temps réel

Le nouveau système de suivi des surfaces agricoles en temps réel (3STR) est mis en place dans le cadre de la future PAC 2023/2027. Ce système utilise des données satellites pour automatiser la vérification de l'éligibilité des parcelles agricoles aux aides. Vous êtes informé en cas d'écart entre votre déclaration et les constatations administratives, afin de corriger avant le paiement. Une interaction mensuelle est prévue sur Télépac, où vous pouvez consulter les feux (vert, orange, rouge) attribués à vos parcelles. Des photos géolocalisées peuvent être demandées pour confirmer l'éligibilité, et si nécessaire, un agent de l'administration peut effectuer une visite sur place. Une déclaration précise de votre part est importante pour éviter des contrôles inutiles.

Faites-vous connaître auprès de nos conseillers si vous êtes contrôlés: ils vous aideront avant, pendant et après le contrôle si vous le souhaitez.



Plus d'informations sur les systèmes de suivi des surfaces agricoles en temps réel: www.asp-public.fr/missions-et-expertise/missions/pac-2023-2027

PAC 2023

Système de suivi des surfaces agricoles en temps réel

Un système qui permet aux exploitants de suivre l'instruction de leur demande d'aides et de modifier leur déclaration si besoin

Le 3STR remplace-t-il les contrôles sur place ?

Les contrôles sur place existeront toujours, mais seront réduits au contrôle des aides qui ne peuvent être automatisés avec le 3STR. Le taux de contrôle sur place des aides PAC est de 5 % des aides qui ne peuvent être automatisées avec le 3STR.

Les contrôles sur place sont déployés après notification à l'exploitant. Les modifications de déclaration ne seront plus possibles sur le périmètre des aides contrôlées. Les autres modifications resteront possibles et seront examinées par l'administration.

Agriculteurs retraités de plus de 67 ans !

Retraité, vous n'avez pas pu déposer votre dossier PAC cette année? Si vous souhaitez de nouveau être éligible aux aides PAC pour la campagne 2024, contactez notre juriste, M^{me} ZIDANI, dans les plus brefs délais, au 06 80 12 75 60 ou par courriel nora.zidani@cda47.fr

Outil « SimuPAC »

Notre outil « maison » gratuit SimuPAC permet d'informer, optimiser, anticiper, prévoir, chiffrer et vérifier les dossiers PAC. Conçu par notre Chambre d'agriculture, il offre une alternative plus légère aux outils nationaux. Depuis la campagne PAC 2022, il permet de situer les exploitations face à la réforme 2023. SimuPAC a été utilisé pour informer sur les évolutions réglementaires, optimiser les aides en fonction de l'assolement et des écorégimes, anticiper les nouveautés réglementaires pour éviter des pénalités et chiffrer les aides à venir. Lors de la déclaration PAC 2023, SimuPAC a permis de calculer et vérifier l'atteinte des seuils d'accès aux aides malgré les bugs informatiques de Télépac, maintenant ainsi la qualité de notre conseil.

Nos conseillers sont là pour vous aider à les décrypter et à les respecter en vous donnant toutes les cartes en main pour faire les meilleurs choix.

Nelly BELLOD, assistante
05 53 77 83 09 | 06 38 77 29 74 |
nelly.bellod@cda47.fr



Alexandre FANTINO (à compter du 1^{er} sept.)
06 33 69 93 42 | alexandre.fantino@cda47.fr

Valérie GORZA
06 48 50 16 66 | valerie.gorza@cda47.fr

Marion LANTIN (accueil et standard)
05 53 77 83 83

Sylvie RABOT-VACCARI
06 48 50 03 77 | sylvie.rabot@cda47.fr



Une bourse aux droits à paiement de base ou comment conserver ces DPB sur le département

La bourse aux droits à paiement de base met en relation des propriétaires de DPB qui ne disposent pas des surfaces nécessaires pour activer tous leurs droits avec des exploitants qui n'ont pas un nombre de droits suffisants. Le principe repose sur la tenue d'un fichier scindé en deux parties, les offres d'un côté, les demandes

de l'autre. Ces offres sont alors régulièrement adressées aux demandeurs par courriel.

Lors de contacts avec les conseillers, ceux-ci informent cédants ou preneurs sur les modalités de gestion de ces transferts de DPB. Les transactions de gré à gré s'opèrent alors sans intervention particulière de la Chambre d'agriculture.

Cette bourse a connu une activité plus forte et plus précoce cette année 2023, ceci du fait des exploitations qui se voient dorénavant exclues des aides de la PAC. Elle permet aux agriculteurs qui ne peuvent prétendre à une dotation de la réserve nationale d'avoir des DPB, même si ceux-ci représentent un investissement.

Au 31 mai 2023, notre offre a permis de couvrir 365 DPB pour une demande de 806 ha.

Les DPB qui ne seront pas activés cette année pourront certes être conservés, mais ils seront perdus pour le département s'ils ne sont pas utilisés en 2024.

Rappelons qu'avec cette nouvelle PAC 2023, l'absence de DPB sur certaines surfaces permettra néanmoins pour celles-ci le paiement des autres aides découplées (aide redistributive et écorégime).

Valérie GORZA
06 48 50 16 66 |
valerie.gorza@cda47.fr



CONSEILLER





Gestion de l'eau et irrigation

La Chambre d'agriculture vous conseille et soutient vos projets

26 parcelles sont suivies par nos conseillers avec des sondes et un bilan hydrique approfondi (calcul des pertes). En 2023, le suivi des parcelles va davantage se concentrer sur les cultures émergentes fruitières pour lesquelles il nous faut des références et des stratégies. 16 messages collectifs de conseil d'irrigation sont envoyés à plus de 1000 irrigants avec presque 400 ouvertures dès son envoi. Cela vous permet, agriculteurs, d'obtenir des conseils ciblés selon la météo. Depuis cette année, la Chambre propose aussi des bilans hydriques connectés *via* l'application Sencrop (abonnement de 30 €) ou *via* un fichier excel personnalisé reprenant les modèles de la FAO et de l'outil CROPWAT. Par ailleurs, nous accompagnons les porteurs de projets pour la création de retenues de stockage individuel ou collectif d'eau pour l'irrigation. La Chambre d'agriculture a soutenu et soutiendra tous les futurs projets !

Bertrand CAVALON
06 75 08 26 77 |
bertrand.cavalon@cda47.fr



Rémy MULLER
06 08 62 64 76 | remy.muller@cda47.fr

Des subventions pour accompagner vos investissements hydrauliques agricoles ?

La Chambre d'agriculture vous informera par courriel et sur notre site internet, dès que les dispositifs d'aide de la Région et/ou FranceAgriMer seront connus. Pour vous aider, vous orienter et vérifier les critères d'éligibilité, n'hésitez pas à contacter :

Alexandre FANTINO (à partir du 1^{er} sept.)
06 33 69 93 42 |
alexandre.fantino@cda47.fr



Mathieu FOUCHÉ
07 71 63 81 12 | mathieu.fouche@cda47.fr

Valérie GORZA
06 48 50 16 66 | valerie.gorza@cda47.fr

Sylvie RABOT-VACCARI
06 48 50 03 77 | sylvie.rabot@cda47.fr

Travaux d'irrigation ?

Nous effectuons des visites sur place pour vous aider à remplir le pré-dossier de demande de création ou de modification de lacs ou de plans d'eau.

Si vous souhaitez effectuer différents travaux pour vos fossés ou cours d'eau, tels que le curage, la Chambre d'agriculture est disponible pour vous accompagner dans la rédaction du dossier à transmettre à la DDT.

Bertrand CAVALON
06 75 08 26 77 |
bertrand.cavalon@cda47.fr



Les aléas climatiques

Vous protéger contre la grêle, un fléau dont on peut limiter l'impact avec notre réseau de générateurs implantés sur tout le département.



Les actions de préventions pilotées par la Chambre d'agriculture : la lutte anti-grêle, un maillage performant et efficace

Depuis 2016, la Chambre d'agriculture est membre de l'ANELFA (Association nationale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques) avec un budget annuel de 170 000 euros. Pendant la campagne de prévention, il y a eu 18 alertes au total dont 14 sur deux mois (entre le 27 avril et le 23 juin). Malgré les dégâts causés par les orages des 19 et 23 juin 2022, l'utilisation des générateurs a prouvé son efficacité en empêchant que la majorité du département ne soit touchée. Les partenaires financiers, tels que Terres du Sud, Albret communauté, Val de Garonne Agglomération, le BIP, le Département, CCL Pays de Lauzun, CCL Lot et Tolzac, CC Bastides Haut Agenais Périgord, CA Grand Villeneuvois, Buzet, ODG Marmandais, Convention GAÏA, KWS, SES Vanderhave, Com expertise, Safer, Reden Solar, Unicoque, Groupama et La Gerbe, soutiennent l'utilisation de cet outil efficace.

Nos dévoués bénévoles (agriculteurs actifs ou retraités) sont le moteur essentiel des actions anti-grêle de notre département. Ils sont environ 150 à allumer les 60 générateurs dispersés en Lot-et-Garonne lors des envois de SMS.

La grêle du 6 mai 2023 et les épisodes suivants

Notre action permet de solliciter les bénévoles pour qu'ils allument les diffuseurs selon les horaires et directives qu'ils reçoivent par téléphone, avant l'événement climatique pour préserver une grande partie du département. Mais ponctuellement des dégâts sont recensés : sur la grêle du 6 mai, 38 communes ont été touchées.

Nos équipes restent à votre disposition pour recenser vos dégâts, relayer les informations auprès du service économie agricole de la DDT (Direction départementale des territoires) et du préfet.

Si vous êtes concernés par un événement tel que la grêle, des coulées de boue, le gel ou autre, la Chambre d'agriculture vous soutient et vous accompagne.

Marion AUDEVAL, assistante
05 53 77 83 39 | 07 86 68 73 97 |
marion.audeval@cda47.fr



Marie-Cécile BONHOMME
06 82 52 03 67 | marie-cecile.bonhomme@cda47.fr

Alexandre FANTINO (secteur marmandais, à compter du 1^{er} sept. 2023)
06 33 69 93 42 | alexandre.fantino@cda47.fr

Valérie GORZA (secteur Agenais / Nérac)
06 48 50 16 66 | valerie.gorza@cda47.fr

Marion LANTIN (accueil et standard)
05 53 77 83 83

Sylvie RABOT-VACCARI (secteur Villeneuvois)
06 48 50 03 77 | sylvie.rabot@cda47.fr





Réseau des diffuseurs de lutte anti-grêle



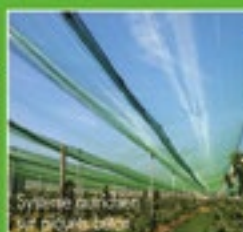
PROTECTION PARA-GRELE : ENSEMBLE, ABRITONS LA NATURE



Pallissage et para-grêle sur khvi



Système croisé



Système para-grêle sur piquets bois



Pallissage et para-grêle sur khvi

- Systèmes para-grêle et anti-insectes complets -
- Piquets bois traités classe IV
- Amarres - Accessoires d'ancrage -
- Systèmes anti-pluie
- Tuteurage et accessoires de pallissage -
- Crochets de pallissage métal
- Maille anti-rangueurs -
- Fils de fer et câbles galva et inox
- Traverses galvanisées pour pallissage vigna -
- Piquets béton VALENTE

SARL CANTAGRI - BARRAILLOUS - 47260 GRANGES-SUR-LOT - Tel : 05.53.94.33.86 - Fax : 09.81.23.33.86 - Mobile : 06.09.79.29.94
 Email : info@cantagri.fr - Web : cantagri.com-cantagri.fr





Devenir agriculteur : deux clés pour réussir son installation

Chaque année, 300 à 350 porteurs de projets sont accompagnés par les équipes de la Chambre d'agriculture dans le cadre du **point Accueil Installation (PAI)** *via* l'association Installation-Transmission¹, présidée par Aurélie Mella, afin de vous aider à concrétiser votre rêve d'installation agricole. Quels que soient votre profil et votre projet, vous êtes orientés et conseillés sur tous les aspects techniques, juridiques, économiques et fiscaux par nos conseillers.

La compétence de la Chambre d'agriculture a été reconnue au niveau national, puisque nous sommes la seule institution à pouvoir vous accompagner tout au long de votre parcours d'installation, vous aider à réfléchir à votre projet *via* le PAI, vous proposer des formations utiles pour vous donner toutes les chances de succès, préparer votre plan d'entreprise avec nos conseillers spécialisés, finaliser administrativement votre dossier de demande d'aide à l'installation et le défendre auprès des services instructeurs, et être à vos côtés tout au long de votre parcours de vie après l'installation.

Un accompagnement personnalisé

L'objectif de cet accompagnement est de vous donner toutes les clés, les contacts et les informations nécessaires pour réussir votre projet, tout en pointant les points de vigilance qui nécessitent une solution. Ce suivi personnalisé passe par la définition d'un parcours professionnel personnalisé (PPP), obligatoire pour tous ceux qui souhaitent bénéficier

de la DNJA (Dotation nouveaux et jeunes agriculteurs) à compter de juin 2023.

Le PPP est un parcours de 21 heures qui vous permet de rencontrer d'autres porteurs de projets et d'échanger avec eux.

Dotation jeunes agriculteurs : quelques nouveautés

Depuis le 1^{er} juin 2023, la DJA évolue et devient la DNJA, portée par la région Nouvelle-Aquitaine, avec des évolutions sur les critères d'accès tels que :

- ➔ L'âge limite de 55 ans au lieu de 40 ans précédemment. On distingue les jeunes agriculteurs (au moins 18 ans et moins de 41 ans) et les nouveaux agriculteurs (au moins 41 ans et moins de 55 ans), qui eux n'auront accès qu'à une partie de la DNJA ;
- ➔ L'ouverture aux porteurs de projet n'ayant pas de bac agricole, mais un bac hors agricole et une expérience agricole de plus de deux ans. Néanmoins, la condition d'écoconditionnalité impose de s'engager à être en écorégime de niveau 2 ou 3 lors de la déclaration PAC. Le niveau 2 est accessible avec ou sans HVE et à condition de respecter les pratiques de rotations ou d'enherbement, ou un pourcentage d'infrastructure agroécologique. Quant au niveau 3, il est réservé aux exploitations biologiques ;
- ➔ Le maintien du PPP comme condition d'accès à la DNJA.

Financièrement, le montant minimal de l'aide publique relative à la DNJA est de 4 000 €, le montant maximal de 54 500 €. La DNJA est financée à 40 % par la région Nouvelle-Aquitaine et à 60 % par le FEADER.

1. Les organisations professionnelles agricoles et les syndicats de notre département ont constitué l'association Installation Transmission.

S'installer, transmettre

Un accompagnement continu

L'association Installation Transmission, animée par la Chambre d'agriculture, est toujours disponible pour vous accompagner dans votre construction de projet et dans vos premières années d'installation.

Le stage 21 h permet de répondre à bien des interrogations, car les autres réponses viendront avec l'expérience, en étant bien entourés et accompagnés.

Allons vers des parcours courts pour vous permettre, porteurs de projet, d'être réactifs! Nous vous accompagnons aussi après votre installation.

Septembre 2023

➔ « Stage 21 h » : lundi 11, mercredi 13 et jeudi 21

Novembre 2023

➔ « Stage 21 h » : mercredi 20, jeudi 21 et samedi 30



Pour tout savoir sur les conditions d'accès, les montants d'aides et les engagements :

Sandrine RAMPANANA

05 53 77 83 60 | 07 72 07 85 69 | sandrine.rampanana@cda47.fr



Marie RAPINAT

06 32 28 26 66 | marie.rapinat@cda47.fr

Sabine SAUDOYER

05 53 77 83 97 | 07 72 07 85 64 | sabine.saudoyer@cda47.fr

Mélanie SIRE

06 48 50 01 21 | melanie.sire@cda47.fr

Gaëtane VASSAL

05 53 77 83 53 | 06 74 89 75 40 | gaetane.vassal@cda47.fr

Stage parrainage : transmettre son exploitation et accompagner le repreneur !

Cette formation permet au porteur de projet de :

- ➔ réaliser une période d'essai pour connaître l'exploitation et préparer progressivement sa reprise ;
- ➔ connaître ses futurs associés dans le cas des sociétés ;
- ➔ préparer concrètement et sereinement son projet d'installation ;

Elle accompagne également le cédant afin de :

- ➔ bien préparer sa transition ;
- ➔ maintenir l'activité ;
- ➔ connaître son futur associé.

Ce stage est modulable et personnalisable en fonction des projets. Il est d'une durée de 3 à 12 mois et peut aussi être utilisé dans le cadre familial.

Inscrit ou non à Pôle emploi, vous, porteur de projet rentrez dans le cadre de la formation professionnelle, vous permettant ainsi d'avoir une couverture sociale tout au long de cette période.

Céline SALINAIRES

05 53 77 83 87 | 07 71 02 42 49 | celine.salinares@cda47.fr



La Chambre d'agriculture vous accompagne :

- ➔ dans la construction du projet de parrainage et son suivi administratif ;
- ➔ avec un bilan final afin d'évaluer le déroulé du stage et les suites à donner.

Le Point Accueil Transmission : pour accompagner vos projets

Exploitants de plus de 55 ans ?

Le **Point Accueil Transmission (PAT)** permet de faire le point lors de rendez-vous sur la transmission de votre entreprise ou de votre patrimoine. Ce rendez-vous permet d'évoquer les solutions qui pourraient être mises en place et trouver les conseillers compétents pour vous accompagner.

La Chambre d'agriculture met également à votre disposition un appui juridique afin d'apporter des réponses aux questions liées à la transmission du patrimoine : comment donner, quels sont les droits de successions, que peut-on mettre en place pour transmettre le mieux possible... Des études personnalisées peuvent être réalisées en combinant les questions purement juridiques et la fiscalité de l'entreprise.

Si vous souhaitez arrêter votre activité et souhaitez transmettre votre entreprise, nous sommes là pour vous guider dans vos choix.



Les journées foncières en partenariat avec la SAFER

Elles sont organisées dans le cadre de la semaine nationale de la transmission qui se déroule en général au mois de novembre.

En 2022, trois réunions ont été planifiées à Sainte-Bazeille, Saint-Jean-de-Thurac et Peirière avec la présence d'une centaine d'exploitants.

Pour 2023, quatre réunions sont prévues : vous en serez informés par courriel et pourrez les retrouver depuis le site internet de la Chambre dans la rubrique « se former ».

L'accompagnement de la Chambre d'agriculture pour les projets d'installation et de transmission vous permet de trouver des solutions et bénéficier d'un appui juridique pour transmettre votre entreprise ou votre patrimoine de la manière la plus adéquate.

Évaluez vos biens

Afin de vous aider dans cette réflexion, une évaluation de vos biens à transmettre est également proposée par notre conseillère. Un devis vous est proposé après rendez-vous, puis des déplacements sont prévus afin de prendre les mesures et superficies. Suite à la visite, une étude approfondie est réalisée et vous est transmise. En 2022, 25 estimations ont été réalisées. Trois formules vous sont proposées :

- ➔ Foncier
- ➔ Bâtiment et foncier
- ➔ Habitation, bâtiment et foncier

Ces estimations sont importantes pour toute succession, donation et vente, ou tout simplement pour connaître la valeur de vos biens.

Pour plus d'informations, veuillez retrouver le lien vers le site internet :



<https://lot-et-garonne.chambre-agriculture.fr/vous-faciliter-la-vie/ma-chambre-dagriculture/nos-offres-de-services/installation-transmission/evaluation-des-biens-agricoles/>

N'hésitez pas à faire appel à nos conseillers : en 2022, 64 exploitants ont bénéficié de nos conseils.

Claire RIARD-DUTHIL, assistante
05 53 77 83 18 | 07 88 79 40 04 |
claire.riard@cda47.fr



Céline SALINAIRES
05 53 77 83 87 | 07 71 02 42 49 |
celine.salinares@cda47.fr

Nora ZIDANI
06 80 12 75 60 | nora.zidani@cda47.fr

N'hésitez pas à nous contacter pour tout devis :

Nora ZIDANI
06 80 12 75 60 | nora.zidani@cda47.fr



S'installer, transmettre



Répertoire Départ Installation (RDI) : pour mettre en relation cédants et repreneurs

Le Répertoire Départ Installation (RDI) est un dispositif national, animé par les chambres d'agriculture. Il met en relation les cédants qui recherchent un repreneur et les créateurs ou repreneurs d'entreprise qui souhaitent s'installer. Des conseillers spécialisés vous accompagnent sur la recherche et la relation avec le cédant.

Pour les ventes de foncier, les agriculteurs qui ont un projet de vente ou d'achat peuvent informer la SAFER, avec laquelle ils conviennent des conditions de vente, puis la SAFER recherche des candidats et étudie les propositions en comité technique.

Aux Pays-Bas, un plan d'action du gouvernement a été mis en place afin de réduire considérablement les émissions d'azote. Cela sous-entend que de nombreux agriculteurs hollandais pourraient devoir quitter leurs fermes.

Ces producteurs notamment laitiers sont donc à la recherche d'exploitations en France et la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne met tout en œuvre pour mettre en relation les éleveurs hollandais et français dans le cadre du RDI.

Agriculteurs lot-et-garonnais, si vous souhaitez transmettre votre exploitation, contactez le Répertoire Départ Installation.

Novembre 2023

- ➔ « Préparer sa transmission »
- ➔ « Le document unique d'évaluation des risques : mode d'emploi »



Les offres de vente peuvent être déposées sur le site national du RDI, qui vous permet aussi de voir les offres.

En 2022, plus de 50 000 visites du site internet ont été enregistrées pour le Lot-et-Garonne.

Rendez-vous sur le site du RDI et choisissez votre département : www.repertoireinstallation.com

Claire RIARD-DUTHIL

05 53 77 83 18 | 07 88 79 40 04 |
claire.riard@cda47.fr



Faciliter vos recherches de main-d'œuvre

Employeurs agricoles, vous recrutez ?

Notre conseillère recense vos besoins, effectuée du *sourcing* et anime des événements autour de l'emploi, tels que les *job-datings* pour présenter les offres en cours et vous accompagner dans votre projet. Les offres d'emploi sont communiquées *via* notre site internet, depuis la rubrique « Nos offres d'emploi ». Nous sommes à votre disposition pour mettre en contact directement des candidats en fonction des compétences recherchées : en 2023, déjà 10 mises en relation ont été effectuées sur 38 offres d'emploi.

Des réunions d'information sur le tissu socio-économique agricole peuvent être organisées à la demande des partenaires.

En 2022, sur 226 postes à pourvoir, nous avons reçu 135 candidatures qui concernaient 80 entreprises.

Yousra BOUAGAD, assistante
05 53 77 83 49 | 06 38 77 29 49 |
yousra.bouagad@cda47.fr



Marion LANTIN (accueil et standard)
05 53 77 83 83

Élodie PINCIN
06 75 26 60 94 |
elodie.pincin@cda47.fr

Sylvie SINAYS, assistante de direction
05 53 77 83 00 | sylvie.sinays@cda47.fr

Décembre 2023

➔ « Gestion de la main-d'œuvre »



FORMATION

Main d'œuvre étrangère hors UE

Depuis 2021, vos demandes d'autorisation de travail s'effectuent uniquement en ligne sur le portail dédié aux démarches dématérialisées pour les étrangers en France : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

En 2022, près de 100 agriculteurs ont été renseignés et une vingtaine guidée dans leurs démarches administratives de demande d'autorisation de travail.

Une seule devise : vous faciliter le travail administratif, vous aider à compléter votre dossier, anticiper les éventuels problèmes avec les services préfectoraux ou avec le pays d'origine, et trouver les solutions pour répondre dans les délais à vos besoins.

Un seul message à retenir : anticipez vos demandes au moins 4 mois à l'avance !

Marie-Cécile BONHOMME
06 82 52 03 67 |
marie-cecile.bonhomme@cda47.fr



Marion LANTIN (accueil et standard)
05 53 77 83 83





Nos formations

Grâce à son centre de formation, la Chambre d'agriculture vous accompagne, agriculteurs, futurs agriculteurs ou salariés d'exploitations agricoles, dans votre volonté d'acquisition ou de développement de compétences. En bref, nous proposons :

- ➔ des formations pertinentes sur des thématiques variées en fonction des besoins remontés du terrain : réglementaires (certiphyto, biosécurité, Document unique d'évaluation des risques (DUER), permis d'exploiter...), techniques (couverts végétaux, fertilisation organique, autoclave, photovoltaïque, chiens de troupeaux...) ou organisationnelle RH (management, savoir recruter et gérer son personnel...);
- ➔ entre 80 et 100 sessions de formations par an, dont une quinzaine sont renouvelées chaque année;
- ➔ les compétences et connaissances « internes » de nos conseillers mobilisées pour animer les formations dispensées;
- ➔ les formations se déroulent en présentiel, de préférence en extérieur, et allient la théorie et la pratique en situation réelle;

➔ le centre de formation forme chaque année entre 600 et 900 stagiaires ce qui représente entre 7000 et 10000 heures de formation.

Les formations vous sont communiquées par courriel et mises à jour depuis notre site internet dans la rubrique « Se former ».

Au premier semestre 2023, une trentaine de formations ont été proposées sur différentes dates et 17 sont déjà prévues pour le deuxième semestre.

La nouveauté de cette année est l'ouverture de la formation « Démarrer un projet de diversification : la production photovoltaïque », menée par notre conseiller spécialisé. Elle a eu lieu en début d'année 2023 et est reconduite en septembre.

Clément LAVERNY, assistant
05 53 77 83 50 | 06 75 74 77 65 |
clement.laverny@cda47.fr

Sabine SAUDOYER
05 53 77 83 97 | 07 72 07 85 64 |
sabine.saudoyer@cda47.fr



AGRICULTEURS

ÉPARGNEZ POUR PROTÉGER VOTRE EXPLOITATION

COMPTE DEP FISCAL : UNE ÉPARGNE PROFESSIONNELLE DISPONIBLE,
GARANTIE ET DES AVANTAGES FISCAUX

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Compte Déduction pour Épargne de Précaution fiscale (DEP fiscal), offre réservée aux exploitants agricoles, dans les limites et conditions prévues à l'article 73 du Code général des impôts modifiés par la loi n° 2018-1317 de finances pour 2019 du 28 décembre 2018. Conditions fiscales selon la réglementation en vigueur, susceptibles d'évolution. Les sommes placées sur le Compte DEP Fiscal sont garanties dans le cadre du Fonds de Garantie des Dépôts. Renseignez-vous auprès de votre Caisse Régionale.

06/2023 - CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07022491 - Siège social : 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX - RCS Bordeaux 434 651 246 - IDU : FR234338_03SHVZ. Inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 022 491, en qualité de courtier d'assurance. Crédit photo : Getty Images




Emploi, formation



LISTE DE FORMATIONS 2023

FORMATION	RESPONSABLE	JOURS	DATES	LIEU
SEPTEMBRE				
QCM Informatique – Certiphyto	Sabine SAUDOYER	1	8 sept.	AGEN
Choisir et semer ses couverts végétaux en grandes cultures bio	Bruno PEYROU 	1	8 sept.	VILLENEUVE-SUR-LOT
Certiphyto DENSA – Renouveau	Bertrand CAVALON	1	11 sept.	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Certiphyto DENSA – Renouveau	Bertrand CAVALON	1	22 sept.	AGEN
Certiphyto DENSA – Primo accédant	Bertrand CAVALON	2	28 et 29 sept.	AGEN
Plantation de haies	Sylvie RABOT VACCARI	1	À définir	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Préparer son projet photovoltaïque sur bâtiment	Mathieu FOUCHE	1	À définir	AGEN
OCTOBRE				
Technique de fabrication des charcuteries sèches fermières	Sabine SAUDOYER	2		SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Certiphyto DENSA – Renouveau	Bertrand CAVALON	1	3 oct.	TDS VILLENEUVE-SUR-LOT
Dressage de chiens de troupeaux – Initiation	Aurore ESCURIER	4	5 oct., 26 oct., 16 nov. et 5 déc.	LEVIGNAC-DE-GUYENNE
Dressage de chiens de troupeaux – Perfectionnement	Aurore ESCURIER	3	6 oct., 27 oct. et 17 nov.	LEVIGNAC-DE-GUYENNE
Certiphyto DENSA – Renouveau	Bertrand CAVALON	1	6 oct.	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
QCM Informatique – Certiphyto	Sabine SAUDOYER	1	9 oct.	AGEN
Certiphyto DENSA – Primo accédant	Bertrand CAVALON	2	12 et 13 oct.	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Certiphyto DENSA – Renouveau	Bertrand CAVALON	1	17 oct.	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Certiphyto DENSA – Renouveau	Bertrand CAVALON	1	19 oct.	AGEN
Transformer mes fruits en produits sucrés	Anaïs LAMANTIA 	1	19 oct.	VILLENEUVE-SUR-LOT
Transformer mes fruits et légumes en produits aigres doux	Anaïs LAMANTIA 	1	20 oct.	VILLENEUVE-SUR-LOT
Projet sociétaire : mode d'emploi	Gaétane VASSAL	2	À définir	AGEN
Maîtriser les gestes vétérinaires d'urgence	À définir	1	À définir	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Biosécurité en élevage porcin	Louise MIRANES		À définir	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
NOVEMBRE				
Certiphyto DENSA – Renouveau	Bertrand CAVALON	1	7 nov.	AGEN
Apprécier l'opportunité de créer un atelier en PPAM Bio sur sa ferme	Anaïs LAMANTIA 	2	7 et 8 nov.	VILLENEUVE-SUR-LOT
Développer son activité économique grâce à internet et aux réseaux sociaux	Julie BARRAGUE 	1	8 nov.	VILLENEUVE-SUR-LOT
Élever ses micro-organismes par lombricompostage et compost microbiologique oxygéné	Anaïs LAMANTIA 	3	8, 9 et 10 nov.	VILLENEUVE-SUR-LOT
Certiphyto DENSA – Renouveau	Bertrand CAVALON	1	13 nov.	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
QCM Informatique – Certiphyto	Sabine SAUDOYER	1	14 nov.	AGEN
Installer et conduire mon verger bio	Anaïs LAMANTIA 	2	15 et 16 nov.	VILLENEUVE-SUR-LOT
Certiphyto DENSA – Renouveau	Bertrand CAVALON	1	17 nov.	TDS AGEN
Certiphyto DENSA – Renouveau	Bertrand CAVALON	1	22 nov.	AGEN
Certiphyto DENSA – Renouveau	Bertrand CAVALON	1	24 nov.	TDS AGEN

Emploi, formation

Certiphyto DENSA – Primo accédant	Bertrand CAVALON	2	27 et 28 nov.	AGEN
Comprendre la nutrition des arbres fruitiers par l'approche des groupes fonctionnels	Antoine DRAGON 	1	28 novembre	VILLENEUVE-SUR-LOT
Bûcheronnage – Initiation	Sylvie RABOT VACCARI	1	À définir	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Savoir irriguer son verger	Rémy MULLER	1	À définir	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Préparer sa transmission	Céline SALINAIRES	2	À définir	AGEN
Le document unique d'évaluation des risques : mode d'emploi	Céline SALINAIRES	1	À définir	AGEN
Maîtriser la taille du prunier	Sabine SAUDOYER	3	À définir	VILLENEUVE SUR LOT
Biosécurité en élevages avicoles	Louise MIRANES	1	À définir	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
DÉCEMBRE				
Certiphyto DENSA – Renouvellement	Bertrand CAVALON	1	4 déc.	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Certiphyto DENSA – Renouvellement	Bertrand CAVALON	1	5 déc.	TDS VILLENEUVE-SUR-LOT
Planification et rotation des cultures en maraîchage biologique diversifié	Julie BARRAGUE 	1	5 déc.	VILLENEUVE SUR LOT
Certiphyto DENSA – Renouvellement	Bertrand CAVALON	1	12 déc.	AGEN
Je soigne mes plantes par les plantes	Julie BARRAGUE 	2	12 et 13 déc.	VILLENEUVE-SUR-LOT
QCM Informatique – Certiphyto	Sabine SAUDOYER	1	15 déc.	AGEN
Bûcheronnage – Perfectionnement	Sylvie RABOT VACCARI	1	À définir	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Devenir sauveteur secouriste au travail	Céline SALINAIRES	1	À définir	AGEN
Gestion de la main-d'œuvre	Sabine SAUDOYER	2	À définir	TONNEINS

CONSEIL &
EXPERTISE
COMPTABLE


CERFRANCE
LOT-ET-GARONNE

Cerfrance vous conseille
pour valoriser l'ensemble
des ressources
de votre exploitation.

Depuis plus de 70 ans nos experts
accompagnent les agriculteurs dans la gestion
et le développement de leur exploitation.

Retrouvez toutes nos offres et nos actualités, sur www.cerfrance47.fr

Fiscalité et conseils juridiques

Des questions sur la fiscalité applicable aux entreprises? Nos conseillers sont présents pour vous guider grâce à :

- ➔ l'accompagnement à l'établissement des documents comptables en fonction des choix fiscaux ;
- ➔ l'accompagnement dans le choix et la mise en place des outils disponibles pour alléger la pression fiscale et sociale ;
- ➔ une aide à la télétransmission des déclarations de résultats et des revenus.

Des questions relatives au droit rural ?

- ➔ Les questions sur le statut du fermage, son environnement, ses obligations et le contrat de bail lui-même, trouvent des réponses, que celles-ci soient posées par les propriétaires ou les fermiers ;
- ➔ Les servitudes, les chemins ruraux, les distances de plantations... Toutes ces problématiques peuvent trouver une réponse dans nos services ;
- ➔ Choix de la forme sociétaire la plus adaptée à votre projet, quel statut sera le plus intéressant, quelle fiscalité... La Chambre d'agriculture vous accompagne dans vos questionnements et vous aide à créer ou modifier votre société grâce à un accompagnement personnalisé.

Nos conseillers sont disponibles par téléphone, mais aussi pour vous rencontrer physiquement, de préférence sur rendez-vous, afin de garantir le meilleur service.

Céline SALINAIRES

05 53 77 83 87 | 07 71 02 42 49 |
celine.salinares@cda47.fr



CONSEILLER

Gaétane VASSAL

05 53 77 83 53 | 06 74 89 75 40 |
gaetane.vassal@cda47.fr

Nora ZIDANI

06 8012 75 60 | nora.zidani@cda47.fr

Octobre 2023

- ➔ « Projet sociétaire : mode d'emploi »



FORMATION

Novembre 2023

- ➔ « Préparer sa transmission »,
- ➔ « Le document unique d'évaluation des risques : mode d'emploi »
- ➔ « Devenir sauveteur secouriste au travail »

Depuis le 1^{er} janvier 2023, vos formalités d'entreprise sont déclarées en ligne. Vous désirez créer votre entreprise ou la cesser, rendez-vous sur le site national Guichet unique des entreprises : formalites.entreprises.gouv.fr

Une modification? Jusqu'à la fin de l'année, un autre site est dédié à ces déclarations : www.guichet-entreprises.fr

Des conseillers sont toujours à vos côtés pour vous aider dans vos déclarations.

- ➔ Une **difficulté technique**? INPI est à votre disposition par téléphone ou depuis l'assistant virtuel (chatbot) en ligne.
- ➔ Un **doute pendant votre déclaration**? Un conseiller de la Chambre d'agriculture peut vous aiguiller.



Laurence LAUBAL

06 73 10 31 19 |
laurence.laubal@cda47.fr



CONSEILLER

Céline SALINAIRES

05 53 77 83 87 | 07 71 02 42 49 |
celine.salinares@cda47.fr

Soutien de l'APRED et de la Chambre d'agriculture

En difficulté économique, sociale ou structurelle ? L'APRED et la Chambre d'agriculture à la rescousse

Face aux crises sanitaires récurrentes, l'association APRED, présidée par Patrick Franken, a apporté son soutien social avec une enveloppe de près de 200 000 € en 2022 pour les agriculteurs touchés. Nos conseillers vous accompagnent selon vos besoins.

Les organisations professionnelles agricoles et les syndicats de notre département ont constitué l'Association pour la prévention et le redressement des exploitations en difficulté de Lot-et-Garonne (APRED) pour vous aider en cas de difficultés.

Un record de soutien social aux agriculteurs en 2022

L'association a examiné 84 dossiers en 2022, une année marquée par les inondations, le gel et la grippe aviaire. Sur ces 84 dossiers, 75 ont été acceptés pour un montant moyen d'aide de 2 616 €, grâce au soutien de la MSA Dordogne - Lot-et-Garonne et du conseil départemental.

Causes	Nombre de dossiers
Problème de santé	25
Problème sanitaire	53
- grippe aviaire	49
- tuberculose	4
Accident	1
Incendie	1
Social (divorce, décès, etc.)	4

L'enveloppe initiale de 81 250 € a été portée à 199 725 € pour soutenir tous les dossiers éligibles. L'année 2022 a ainsi vu un record de soutien social aux agriculteurs en difficulté, avec ces 75 situations financièrement aidées, dépassant le niveau historique de 2017.



Agriculteurs en difficulté structurelle : un soutien juridique essentiel de la Chambre d'agriculture

Face à la diminution des financements publics pour les agriculteurs en difficulté, depuis dix ans maintenant, la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans les procédures judiciaires, qu'elles soient amiables ou collectives.

Dans les deux cas, nous sommes en capacité de collaborer avec vous pour vous accompagner tout au long de la procédure. Dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une sauvegarde, l'approche est la suivante :

- réaliser une analyse économique sur les causes des difficultés, (conformément au protocole de la procédure judiciaire) ;
- collaborer avec vous à la recherche des solutions les plus adaptées ;
- vous accompagner lors de toutes les audiences au tribunal judiciaire, et donc présenter les conclusions du dirigeant aux différents organes de la procédure ;
- travailler sur l'élaboration du plan d'apurement (soit plan de sauvegarde ou plan de redressement judiciaire) avec rédaction des propositions ;
- assister le dirigeant auprès du mandataire judiciaire, lors des différentes convocations, notamment la vérification du passif déclaré et dans le cadre des propositions de plan de redressement judiciaire.

Deux conseillers sont présents pour vous accompagner dans les procédures judiciaires. Cela représente autour d'une trentaine de dossiers par an.

Benoit BERGÉ

06 74 89 75 43 |
benoit.berge@cda47.fr

Benjamin DUPRÉ, assistant

05 53 77 84 27 | 07 72 07 85 72 |
benjamin.dupre@cda47.fr

Johanna MASSOL

06 77 73 36 26 | johanna.massol@cda47.fr



CONSEILLER



Des experts fruits rouges

Producteurs de fruits rouges ? Des experts sont à votre service

Deux conseillers, dont une experte en fraises, framboises et myrtilles depuis de nombreuses années, vous accompagnent dans la production de ces fruits et vous apportent des conseils techniques et stratégiques.

En 2023, nos conseillers fruits rouges suivent une quarantaine de producteurs, dont cinq en production AB. Ces producteurs sont suivis de 3 à 30 fois dans l'année selon leurs attentes et l'exigence de leurs cultures, avec des passages très réguliers (hebdomadaires, bimensuels) ou aux périodes cruciales de la culture. En 2022, 250 visites ont été réalisées sur le terrain sans compter les contacts téléphoniques, diagnostics et SMS.

Les conseils techniques, sous forme de prestations, portent soit sur une approche globale de la gestion de ces cultures et de chaque parcelle selon l'objectif recherché (gestion et pilotage de l'irrigation, ajustement de la fertilisation aux besoins des plantes, gestion de la pollinisation, gestion du climat des abris, suivi de la protection biologique intégrée (PBI), travaux de culture, besoin en main-d'œuvre, etc.) soit selon vos attentes (ex. : uniquement la PBI). Selon le contexte, nous travaillons en collaboration avec vous, afin d'optimiser la mise en place de la lutte biologique intégrée en mettant en place des relations tripartites avec les fournisseurs.

À chaque visite, un compte rendu avec plan d'actions est fourni.

Fraise, fruits rouge... la Chambre d'agriculture sur tous les fronts !

La chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne mène des actions sur les méthodes alternatives aux intrants, la conjoncture et le suivi de ces filières (évolution surface, bilan rendement, suivi marché...). L'objectif est de mieux comprendre les enjeux et les contraintes des filières pour mieux vous accompagner et défendre les sujets pour ces filières.



Productions végétales



Sur le thème des méthodes alternatives, nous organisons également des rallyes de culture « De serre en serre » pour les producteurs et techniciens spécialisés avec, pour thème, les innovations, les méthodes alternatives dans la protection sanitaire des plantes, la biodiversité ou tout autre sujet remonté par le réseau technique.

En 2022, 40 personnes ont participé à une journée avec des démonstrations et des échanges autour de la pollinisation et de la protection sanitaire intégrée. Cette journée permet d'échanger sur les problématiques rencontrées au cours de la saison, sur les échecs et les réussites, les expériences des participants.

Cette action de développement agricole permet aussi de générer des réunions d'informations pour réaliser une veille réglementaire, technique et de suivi filière, à travers les cas concrets de terrain pour toujours être en phase avec les préoccupations des entreprises.

Voici quelques exemples d'actions mises en place et de documents générés :

- Rencontre « Protection sanitaire alternative et conventionnelle des fraisiers », organisée tous les ans;
- Fiche « Protection des fraisiers », publiée une fois par an et mise en ligne sur le site internet de la Chambre d'agriculture;

MASCHIO

Fourcade

GASPARDO

Nouveau Partenariat

AGEN
Tél : 05 53 87 74 96

St EUTROPE DE BORN
Tél : 05 53 36 03 86

DURAS
En construction

Productions végétales

- Participation à la rédaction de messages phytos, coordonnée par l'AOP Fraise de France;
- Bulletin de santé végétal petits fruits (BSV): nos conseillers ont un rôle de référent pour les petits fruits;
- Bilan pression sanitaire, réalisé par nos conseillers des structures lot-et-garonnaises.

En 2024, la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne devrait participer à un projet déposé par le CTIFL avec d'autres partenaires techniques et scientifiques (INRAE, ITEPMAI, INVENIO). Objectifs: définir des méthodes alternatives de lutte contre les punaises type liocoris sur fraisier; l'aubergine est aussi une culture en prévision d'étude dans ce cadre.

De nombreuses actions en 2022-2023 sur le thème du suivi de filière, telles que:

- Participation au groupe filière coordonné par le réseau des nouvelles des marchés avec présence de la DDT47, SRISSET NA, AOP nationale fraise, réuni 3 fois par an dont les objectifs sont: un point saison (marché, rendement, problèmes filières MO, climat, pression sanitaire, expression des plantes...). La Chambre d'agriculture apporte une expertise technique terrain;
- Un réseau sur les nouvelles filières, les myrtilles, avec la participation aux journées petits fruits

CTIFL, en lien avec l'APMF (Association des producteurs de myrtilles de France);

- Réunion bilan de campagne fraise, organisée une fois par an, en septembre, pour faire un point sur le déroulé de la campagne passée, avec les techniciens d'OP 47 et 24. Sont abordés l'évolution de l'assolement pour année n+1 avec évolution variétale, bilan rendement par itinéraires sol et hors sol...;
- Rencontre groupe d'échanges framboise-myrtilles entre producteurs « juniors » et « séniors » pour échanger sur leur questionnement dont les objectifs sont de créer un réseau de connaissances dans ces filières et de créer de la donnée technico-économique.

D'autres actions peuvent émerger, c'est au terrain de le remonter! Nous sommes à votre écoute. Vous souhaitez rejoindre nos groupes d'actions? Contactez-nous!

Marion AUDEVAL, assistante
05 53 77 83 39 | 07 72 07 85 67 |
marion.audeval@cda47.fr

Myriam CARMENTRAN-DELIAS
06 32 54 86 40 |
myriam.carmenfran@cda47.fr

Bertrand CAVALON
06 75 08 26 77 | bertrand.cavalon@cda47.fr



CONSEILLER



LES TRACTORIALES

SAINT PIERRE DE CAUBEL

DIMANCHE 6 Aout à partir de 9h30

Grande rétrospective de matériels agricoles



ANIMATIONS --BUVETTE—RESTAURATION--DEMONSTRATIONS

Au programme

Matin : Inauguration et visite du parc matériel

Concours de pêche

Midi : Vin d'honneur et marché gourmand

Après-midi : Défilé de matériels

Concours de traction

Tir à la corde

Démonstration d'attelage d'âne...

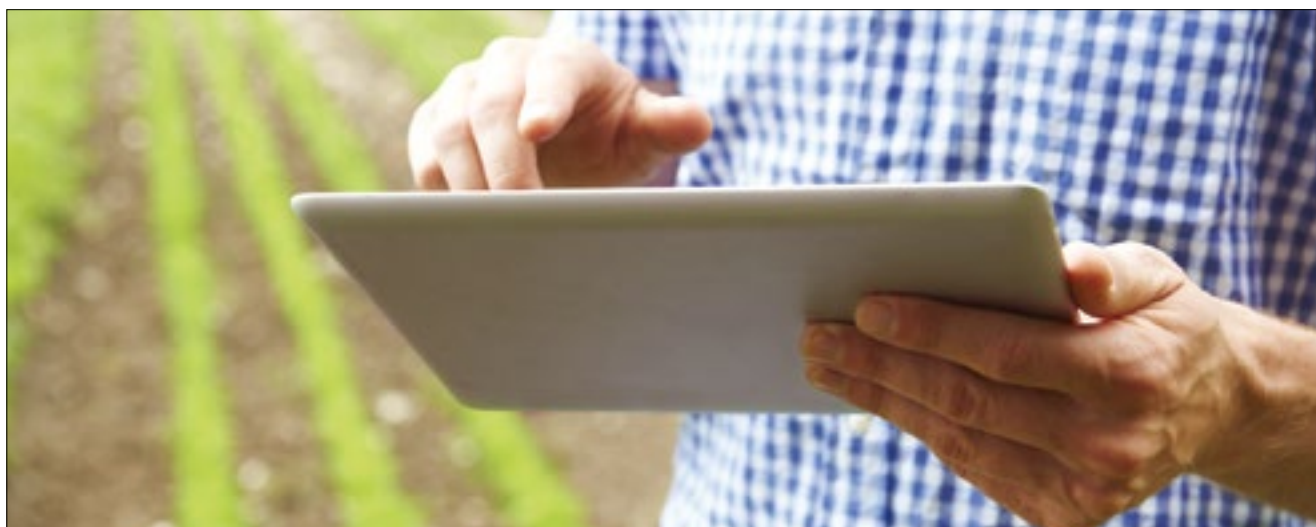
Tombola...



Venez Nombreux au LAC DE CAUSSADE

Entrée et parking gratuit

Contact : 06 42 17 49 15/06 28 76 30 44



FLASH 'ARBO

Recevez par email les infos techniques du verger en temps réel !

Évolutions des maladies et des ravageurs, conseils pour optimiser les traitements : l'information technique au bon moment, directement dans votre boîte email.

- ✓ Nos avertissements sont envoyés pendant la campagne fruitière. Ils s'appuient sur la situation bioclimatique mesurée et observée au verger Fruits à pépins et noyaux.
- ✓ A la réception du flash, bénéficiez également d'un appui téléphonique pour adapter le conseil à votre situation et votre besoin (selon conditions de l'abonnement)

S'ABONNER > 05 53 77 83 83

+ d'infos sur www.ca47.fr

Des experts en arboriculture

Besoin d'informations techniques et de conseils pour votre verger ? Découvrez la prestation Flash Arbo de la Chambre d'agriculture.

Producteurs arboricoles du département, la Chambre d'agriculture vous accompagne, collectivement et individuellement, grâce à la prestation Flash Arbo. La prestation regroupe une centaine de producteurs pour 150 abonnements aux Flash techniques, qui fournissent des informations techniques du verger en temps réel chaque semaine par courriel. Cette année, la prestation s'est élargie avec le Flash Arbo fruits à coques (amande, châtaigne, noisette, noix), raisin de table et kiwi.

En plus des conseils arbo, la Chambre offre également un suivi et des conseils phytosanitaires, de la recherche et de l'innovation, ainsi qu'un partenariat avec Invenio. Les conseillers animent plusieurs groupes de producteurs, dont le GIEE arbo mécanisation et adaptation au changement climatique. La station d'expérimentation Invenio en fait partie et développe également ses propres solutions.

Nos conseillers spécialisés sont là pour favoriser la production agricole, vous faire progresser techniquement et limiter les contraintes administratives. Nous travaillons également en réseau et co-animeons le groupe des techniciens arbo du Sud-Ouest, qui regroupe environ 150 professionnels.

Nos conseillers rédigent également des guides arbo Sud-Ouest, qui sont des références techniques et réglementaires régionales importantes et un appui



Novembre 2023

- ➔ « Savoir irriguer son verger »
- ➔ « Maîtriser la taille du prunier »



Organisées par Agrobio 47

- ➔ 19 novembre : « Transformer mes fruits en produits sucrés »
- ➔ 20 novembre : « Transformer mes fruits et légumes en produits aigres-doux »
- ➔ 15-16 novembre : « Installer et conduire mon verger bio – orientation biodynamie »
- ➔ 28 novembre : « Comprendre la nutrition des arbres fruitiers par l'approche des groupes fonctionnels »



précieux lors des contrôles. Ils vous sont envoyés par voie postale et sont consultables depuis notre site internet dans la rubrique « Nos publications ». Si vous souhaitez les recevoir, n'hésitez pas à nous envoyer un courriel.

Aides régionales en cours

Protection des cultures contre le gel et la grêle : exploitations bio ou HVE (taux d'aide de 30 %).

Rémy MULLER
06 08 62 64 76 |
remy.muller@cda47.fr

Léo RIGAL
06 71 89 04 94 | leo.rigal@cda47.fr

Christine RIVES-RESSES
06 32 25 69 71 | christine.rives@cda47.fr





FranceAgriMer : un dispositif pour renouveler les vergers

Vous souhaitez renouveler votre verger et promouvoir une arboriculture de qualité ? Découvrez le nouveau dispositif de FranceAgriMer !

Actuellement, le dispositif « Rénovation des vergers-campagnes 2023/2024 et 2025/2026 » est ouvert. Cette mesure vise à encourager l'investissement pour assurer un renouvellement régulier des espèces et des variétés afin de conserver une arboriculture de qualité. Ainsi, l'aide de FranceAgriMer est attribuée prioritairement aux projets qui répondent aux trois priorités nationales partagées avec les régions : renouvellement des exploitants, lutte contre les maladies végétales et recherche d'une double performance économique et environnementale.

La subvention accordée par FranceAgriMer correspond à une participation aux coûts de préparation du terrain et de plantation et à l'achat des plants selon divers critères

Montant de l'aide : basée sur les investissements réalisés, dans la double limite annuelle de 20 hectares par exploitation et 10 hectares par espèce. Le taux d'aide est fixé à 20 % avec une bonification de 5 points pour les jeunes agriculteurs, les nouveaux installés et les exploitations touchées par la Sharka, ECA ou tout autre organisme nuisible réglementé.

Si vous souhaitez demander cette aide, une téléprocédure est mise en place *via* ce lien : <https://pad.franceagri-mer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=RENOAAC2023> ou disponible depuis le site internet de FranceAgriMer. N'hésitez pas à solliciter l'appui de la Chambre d'agriculture.

La date limite de validation des demandes dans la téléprocédure est le 31 juillet 2023 pour toutes les espèces, sauf abricot, cerise, pêche-nectarine et prune ; et le 15 septembre pour ces dernières.

Valérie GORZA
06 48 50 16 66 |
valerie.gorza@cda47.fr



CONSEILLER

Dynamiser la filière viticulture de Lot-et-Garonne

Notre conseillère spécialisée assure l'animation de la filière viticole de notre département. Elle travaille en relation avec les différents syndicats d'appellation et fédérations du Lot-et-Garonne, tels que les AOP Marmande, Buzet, Brulhois, Duras, IGP Agenais et IGP Thézac Perricard. Elle collabore également avec FranceAgriMer et les services des douanes pour répondre au mieux à vos questions sur la réglementation, l'arrachage, la plantation, la mise en bouteille.

Concours général agricole des vins

La Chambre d'agriculture est fortement impliquée dans l'organisation du Concours général agricole des vins de Paris, inscriptions, prélèvements, présélection et finale.

Grâce à l'association ATAVIT 47 (Association technique pour l'amélioration de la viticulture en Lot-et-Garonne) et à ses 10 hectares de vignes-mères de greffons, nous fournissons des greffons sains aux pépiniéristes du Lot-et-Garonne et aux producteurs. Notre conseillère est également en charge du suivi d'un conservatoire du cépage abourriou et de sa replantation chez un producteur à Marcellus. Enfin, elle suit une collection d'étude sur ce cépage pour



sélectionner un nouveau clone répondant aux critères qualitatifs et quantitatifs des professionnels de l'appellation du Marmandais. Ce travail d'observation et de micro-vinification s'étale sur cinq ans.

Christine RIVES-RESSES

06 32 25 69 71 |
christine.rives@cda47.fr



Le suivi technique de vos grandes cultures

La chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, engagée dans le programme Agr'eau, accompagne les innovations culturales et favorise leur diffusion. Pour notre conseiller grandes cultures, le mot d'ordre est clair : « valoriser les expériences individuelles pour faire progresser l'ensemble ». C'est dans cette optique que notre conseiller spécialisé a animé le programme Agr'eau, en collaboration avec l'Association française ataxie de Friedrich (AFAF). Vous pouvez d'ailleurs consulter le rapport « Tournée couverts végétaux 2022 », qui présente 41 itinéraires décrits par 34 agriculteurs. Parallèlement, des essais sur l'agriculture de conservation sont suivis sur 32 parcelles.

Lorsque les collectivités sont confrontées aux coulées de boue : notre conseiller est intervenu sur les enjeux de l'érosion des sols lors de trois journées, organisées par l'agglomération d'Agen, Albret communauté et Bazens. Sur le bassin versant du Dropt (avec Epidropt), nous collaborons à un projet de mise à disposition de semences de couverture des sols. Par ailleurs, des tournées hebdomadaires sont effectuées dans le cadre du Bulletin de canté végétal (BSV) pour observer les cultures d'orge, de blé, de colza et de maïs, avec des mesures de piégeage. Grâce à l'utilisation de l'outil CéréObs, nous évaluons les conditions de croissance des céréales en s'appuyant sur des observations sur le terrain.

Nos conseillers sont naturellement à votre disposition pour répondre à toutes vos questions d'ordre technique, agronomique ou réglementaire, élaboration du PPF, du cahier d'enregistrement de pratiques ou du cahier d'épandage et renseignements sur d'autres cultures, telles que le chanvre, la silphie, les CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique).

Alexandre FANTINO
(à compter du 1^{er} sept.)
06 33 69 93 42 |
alexandre.fantino@cda47.fr

Sylvie RABOT-VACCARI
06 48 50 03 77 | sylvie.rabot@cda47.fr

Florent RUYET
06 89 49 43 42 | florent.ruyet@cda47.fr



CONSEILLER



Florent Ruyet et Julia Cheyrou, stagiaire sur le terrain (mai 2023).

sur 6 projets en collaboration avec des agriculteurs, en étudiant les itinéraires techniques et le matériel adapté. Notre conseiller suit également différents projets, dont l'essai sur « le soja et le parc photovoltaïque » qui vise à évaluer l'impact de l'installation solaire sur la culture du soja.

Décembre 2023

Organisées par Agrobio 47

➔ « Reconstituer naturellement la qualité fourragère de mes prairies »



FORMATION



Dans le domaine de la coactivité entre une production agricole et la production d'électricité, « l'agrivoltaïsme », nous travaillons actuellement

Lutte contre l'ambroisie : l'affaire de tous !

L'ambroisie est une plante qui produit un pollen très allergène de mi-août à octobre. Cette mauvaise herbe est bien souvent cause de conflits avec le voisinage. Plus de 50 signalements en 2022 dans le Lot-et-Garonne, ce qui amène à une centaine de communes touchées dans les dix dernières années. Voici un petit tour d'horizon de ce que vous devez savoir :

Que dit la loi ?

Un arrêté préfectoral, accompagné d'un plan d'actions, a été pris en date du 13 mars 2019. Il rappelle que toute personne est tenue de signaler la présence d'ambroisie sur la plateforme nationale. L'arrêté ne vous oblige aucunement à détruire une partie de votre culture en cas de présence d'ambroisie. Par contre, vous devez mettre en place des mesures de lutte contre sa propagation et la diffusion du pollen. C'est donc bien une obligation de moyens et non de résultat. Cet arrêté prévoit également un accompagnement pour vous aider à mieux gérer le problème.

Partie administrative

- ➔ Signaler la parcelle sur le site: www.signalement-ambroisie.fr
- ➔ Un référent de la FREDON (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) prendra contact avec vous. Celui-ci est chargé de vous aider à trouver des solutions et à servir d'intermédiaire en cas de conflit.

Gaëlle GUYOT (FREDON NA)

06 75 06 62 39 |
gaelle.guyot@fredon-na.fr



CONSEILLER

Conseils de lutte en milieu agricole

Voici quelques conseils pour diminuer la pression de cette plante adventice :

- ➔ utiliser le faux-semis pour déstocker dans les parcelles historiquement touchées ;
- ➔ alterner les méthodes de désherbage mécanique et chimique, car l'ambroisie peut devenir facilement résistante aux herbicides ; elle produit beaucoup de semences ;
- ➔ compléter avec un désherbage manuel ou un éci-mage en dernier recours ;



- ➔ déchaumer avec des passages croisés aussitôt les moissons, surtout dans le cas où l'ambroisie est déjà présente à forte densité ;
- ➔ terminer par la zone la plus infestée lors des chantiers de récolte ;
- ➔ augmenter la hauteur de coupe dans les cultures hautes pour limiter la récolte des graines ;
- ➔ à la vidange de la trémie, ouvrir les grilles et ventiler à fond avant le passage du souffleur ;
- ➔ nettoyer sur place votre machine avec un souffleur de feuille thermique de préférence ;
- ➔ Soja et tournesol sont les cultures les plus sensibles :
 - ➔ Soja : l'imazamox est la solution la plus adaptée, en fractionnement avec huile (Pulsar 0,6 l/ha). Réaliser un faux semis au printemps et destruction des premières levées avant semis ;
 - ➔ Tournesol : en prélevée, privilégiez un programme associant flurochloridone, aclonifen et flurtamone. En post-levée (sur variété tolérante uniquement), imazamox ou tribénuron méthyl. En cas de forte infestation pressentie, le programme prélevé puis post-levée est souvent indispensable. L'halauxifène en post-levée offre de bons résultats pour tous les types de variétés (classique ou VTH).

Toutes les informations sont sur notre site: <https://lot-et-garonne.chambre-agriculture.fr/collectivites-territoires/plantes-invasives/> ou dans les rubriques « Collectivités et territoires » puis « Plantes invasives ».

Productions végétales



Biodiversité

Un travail sur la biodiversité est engagé depuis 2018 pour répondre à vos demandes de mieux connaître les ravageurs.

Les agriculteurs sont intégrés dans des démarches de suivi le plus souvent dans le cadre de leur appartenance à un GIE, Groupe 30000 ou Dephy. Au total, depuis 2018, plus de 40 parcelles ont été suivies en arboriculture, maraîchage et grandes cultures.

Depuis 2019, nous réalisons un diagnostic de la biodiversité à la parcelle. Près de 30 diagnostics ont été conduits entre 2020 et 2022. Le diagnostic repose sur une analyse globale de vos pratiques, de l'itinéraire réalisé sur la parcelle, confrontés au relevé de biodiversité sur le terrain: abeilles sauvages, papillons, flore, vers de terre et biodiversité du sol.

Cette démarche sera complétée dans le cadre du projet ALTABORD (projet régional sur les bordures de champs) dans lequel nous sommes impliqués, ce qui permettra de mieux qualifier les bordures de champs dans le cadre du diagnostic.

Le mois de la bio en novembre : pensez-y !

Quatre journées organisées conjointement par la Chambre d'agriculture et Agrobio47, avec près de 80 agriculteurs en 2022. Vous recevrez plus d'informations *via* notre Newsletter AB ou rendez-vous sur le site internet « Mois de la bio ».

Partenariats : Interbio Nouvelle Aquitaine, en particulier sur le suivi des filières fruits et légumes et grandes cultures et sur l'appui à l'émergence de nouvelles filières telles que la stévia, le houblon ou encore la noisette bio depuis 2018.

L'accompagnement des porteurs de projets en bio, des agriculteurs en projet de conversion, des agriculteurs bio, tant sur le plan technique que réglementaire reste le cœur de métier de la Chambre d'agriculture avec plus de 150 demandes traitées à l'année, une cinquantaine de RDV individuels et plus de 230 dossiers PAC bio réalisés.

Marion AUDEVAL, assistante
05 53 77 83 39 | 07 72 07 85 67 |
marion.audeval@cda47.fr

Séverine CHASTAING
06 77 01 59 97 |
severine.chastaing@cda47.fr



CONSEILLER

**> LES INNOVATIONS POUR
UNE AGRICULTURE DURABLE**

**LE MOIS
DE LA BIO**

RENCONTRES
GRATUITES
ET OUVERTES
À TOUS LES
PROFESSIONNELS

**NOVEMBRE 2023
NOUVELLE-AQUITAINE**
WWW.MOISDELABIO.FR

BIO NOUVELLE-AQUITAINE
INTERBIO Nouvelle-Aquitaine
CHAMBRES D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE
Union Européenne
Nouvelle-Aquitaine
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Productions végétales

Cap sur le Bio !

Le Lot-et-Garonne est depuis de nombreuses années dans le top 3 des départements bio de Nouvelle-Aquitaine, que ce soit en nombre de producteurs (plus de 1 100), qu'en surfaces engagées en bio (près de 40 000 hectares). À l'image de l'agriculture conventionnelle, l'agriculture bio est présente dans de très nombreuses filières. Le département est ainsi très marqué par sa filière prune d'ente en bio (plus de 20 % des producteurs de la filière), mais aussi par ses filières grandes cultures avec de nombreux collecteurs tant indépendants, coopératifs, mixtes ou spécialisés.

Depuis 1998, avec le recrutement d'une conseillère spécialisée, la Chambre d'agriculture s'est résolument orientée sur l'accompagnement de la filière, ce qui en fait une des chambres les plus en avance dans ce domaine.

Fonds d'urgence Bio

Un fonds d'urgence bio de 150 000 € a été lancé au mois d'avril 2023, afin d'accompagner les exploitations en agriculture biologique risquant la déconversion. Le dépôt des demandes s'est clôturé le 25 mai 2023.

Plus de 200 producteurs se sont fait connaître auprès de la DDT et seule une soixantaine de producteurs pourront bénéficier de ce dispositif exceptionnel pour un montant minimum de 2 500 € par exploitation.

Dans un communiqué du 17 mai, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a annoncé un appui additionnel de 200 millions d'euros pour la filière AB.

Une partie de ce budget devrait être utilisée pour relancer la campagne de communication portée par l'agence bio et accélérer l'approvisionnement en produits biologiques dans les cantines (plus de détails dans le communiqué).

Une enveloppe nationale de 60 millions d'euros destinée aux fermes en difficultés a été débloquée.

Pour en savoir plus : <https://lot-et-garonne.chambre-agriculture.fr/>



Avec le développement de la bio depuis plus de dix ans, le travail est très coopératif entre les conseillers filières avec les journées techniques bio, l'élaboration des fiches techniques et des guides techniques bio.

Un partenariat renforcé avec Agrobio 47

Enfin, la Chambre d'agriculture est sous convention de partenariat avec Agrobio 47, ce qui permet d'élaborer des formations et/ou journées techniques en complémentarité et non en concurrence. Des échanges de compétences sont organisés et les agriculteurs en projet bio et/ou conversion ont ainsi accès à une diversité de conseils.

Organisées par Agrobio47



FORMATION

Novembre 2023

- ➔ le 7 et 8 novembre : « Apprécier l'opportunité de créer un atelier en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) bio sur sa ferme »

Décembre 2023

- ➔ Début décembre : « L'implantation d'agrumes en AB est-elle possible en Nouvelle Aquitaine ? »
- ➔ 5 décembre : « Planification et rotations des cultures en maraîchage biologique diversifié : les fondamentaux »
- ➔ 12 et 13 décembre : « Je soigne mes plantes par des plantes »

Groupement de producteurs 100% bio du Grand Sud-Ouest
Cherche maraîchers plein champ ou sous abri et arboriculteurs bio

Biogaronne vous apporte un soutien :

- FINANCIER à l'installation : avances sur cultures, rendez vous à la banque...
- TECHNIQUE à la production : conseils et suivis des cultures...
- COMMERCIAL à l'expédition : 100% des productions planifiées sont valorisées

Biogaronne : Tél 05 53 98 39 10 - Mail : biogaronne@wanadoo.fr - www.biogaronne.info
Romas - RD 813 - 47130 Port-Sainte-Marie



Performances lait et viande : contrôles, analyses et conseils

Le contrôle de performance lait

Parmi 120 éleveurs laitiers de Lot-et-Garonne, 90 élevages sont au contrôle laitier en appui technique avec, pour la plupart, une synthèse Optimarge. Nous intervenons également hors département, en Gironde et en Dordogne.

Les adhérents au contrôle laitier 47 détiennent un peu moins de 6000 vaches et produisent 80 % du quota départemental.

Une pesée est réalisée tous les mois ou tous les deux mois selon les contrats. S'ensuit un appui technique en fonction des résultats et des analyses de la pesée.

L'appui technique permet de vous aider, éleveurs, à faire des choix stratégiques au niveau de la conduite de votre troupeau, en réalisant des tris pour la réforme, des allotements, des rations, des plannings d'accouplement, par exemple, et en organisant des formations... Mais aussi, au niveau de l'économie de votre entreprise, en vous calculant les coûts des rations, en vous épaulant et vous aiguillant sur les projets d'évolutions de l'exploitation par exemple. La mesure de la composition du lait vous permet de piloter la conduite du troupeau sur le plan alimentaire et sanitaire, afin d'avoir une production laitière optimale tant en qualité qu'en quantité.

Par ailleurs, le bilan annuel « Optimarge » synthétise les résultats bovin lait et, en particulier, les indicateurs qualité du lait.

Pour plus de renseignements, si vous souhaitez adhérer, prenez contact auprès de nos conseillers :

Camille DELCOUSTAL

06 48 50 49 59 |
camille.delcoustal@cda47.fr



Karine LAQUIÈRE, assistante

05 53 77 83 52 | 06 80 12 75 93 |
karine.laquiere@cda47.fr

Mélanie QUILFEN

06 48 16 62 79 | melanie.quilfen@cda47.fr

Marie RAPINAT

06 32 28 26 66 | marie.rapinat@cda47.fr

Éric SOULEILLEBOUT

06 48 16 62 77 | eric.souillebout@cda47.fr

Peseurs lait : **Émilie SILVA** | **Peter MANLEY** |
Dominique BOISDON

Le contrôle de performance viande

Nous intervenons aussi hors département, notamment en Dordogne depuis maintenant trois ans. 132 adhérents sont actuellement suivis, dont 56 éleveurs en VA4 (quatre passages pour les pointages et les pesées) avec le contrôle de performance et 76 éleveurs en VA0 (un passage par an) avec le conseil technique. Le suivi peut se réaliser sur les races à viande type

blonde d'Aquitaine, Limousine, Parthenaise, Aubrac et Bazadaise.

La Chambre d'agriculture vous accompagne, éleveurs adhérents, pour identifier vos leviers d'amélioration du cheptel, suivre vos résultats de reproduction (bilan des vêlages), bénéficier d'un plan d'alimentation adapté (OPration) ou connaître vos performances techniques (TBVA). Nos conseillers vous aident également à obtenir l'indexation génétique pour les animaux (BGTA), à chiffrer les marges de progrès de l'atelier allaitant (TechEco), à être accompagnés pour le choix de vos reproducteurs, trier les génisses de renouvellement et les réformes (EffiCow). L'analyse de vos performances de croissance par rapport à des objectifs (courbes de croissances) est envisageable ainsi que l'amélioration génétiquement de votre cheptel afin d'accroître vos performances et vos marges de vente.

Pour plus de renseignements, si vous souhaitez adhérer, prenez contact auprès de nos conseillers :

Jean-Michel BERNET

06 89 49 43 43 |
jean-michel.bernet@cda47.fr



CONSEILLER

Camille DELCOUSTAL

06 48 50 49 59 | camille.delcoustal@cda47.fr

Aurore ESCURIER

06 08 63 40 35 | aurore.escurier@cda47.fr

Cindy MARCHESAN

06 86 24 11 60 | cindy.marchesan@cda47.fr

Louise MIRANES

06 45 82 45 30 | louise.miranes@cda47.fr

Mireille ORLUC, assistante

05 53 77 83 52 | 06 80 12 75 93 |
karine.laquiere@cda47.fr

Marie RAPINAT

06 32 28 26 66 | marie.rapinat@cda47.fr

Peseur viande : **Dimitri PARREL**

Grippe Aviaire

La Chambre sert d'intermédiaire entre les agriculteurs, les interprofessions et l'État. Entre autres, nous informons les éleveurs des actualités qui concernent la grippe aviaire tels que les nouveaux arrêtés, les zones mises en place dans notre département et les impacts sur votre quotidien par le biais de flash info.

Si vous êtes concernés et si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à nous contacter !



Un soutien complet pour les éleveurs de volailles et de porcins

Nos conseillers vous aident à la mise en place d'un atelier sur votre exploitation, le suivi technique et administratif de dossiers d'aides (PAC, PCAE, dossier pour les centres d'emballages par exemple), ainsi que des formations qui peuvent être obligatoires comme la « biosécurité » ou permettre l'approfondissement d'un sujet spécifique sur tous les thèmes possibles liés à l'élevage, la nutrition, la santé...

Novembre 2023

➔ « Biosécurité en élevage avicoles »



FORMATION



Boostez votre autonomie en eau : des aides régionales inédites pour l'abreuvement des animaux herbivores au champ

Des investissements matériels sont éligibles pour des appels à projets individuels ou collectifs exclusivement liés à l'abreuvement au champ ou dans les bâtiments utilisés comme abris par les animaux au champ (pas d'usage de stabulation ou de logement).

- ➔ Plancher éligible: 7 000 € HT
- ➔ Plafond éligible: 20 000 € HT
- ➔ 35 % de taux de subvention

Le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'au 30 septembre 2023 au plus tard.

Cindy MARCHESAN

06 86 24 11 60 |
cindy.marchesan@cda47.fr



Marie RAPINAT

06 32 28 26 66 | marie.rapinat@cda47.fr



L'accompagnement des éleveurs pour l'autonomie protéique

La souveraineté protéique est un sujet stratégique qui touche d'une part à la dépendance nationale, aux fluctuations des marchés mondiaux des matières premières riches en protéines (soja notamment pour les tourteaux) et, d'autre part, aux enjeux environnementaux liés à ces cultures (déforestation, usage de pesticides, bilan carbone, cultures OGM ...). La Chambre d'agriculture s'est pleinement investie dans le Plan protéines 2030, dont l'objectif est d'assurer la souveraineté protéique de la France à l'horizon 2030.

Avec des enjeux toujours plus importants sur l'autonomie en protéine des élevages, le projet Cap Protéine, innovant sur le volet de la recherche et du développement, a permis pendant deux ans (2021 et 2022) de suivre quatre élevages en Lot-et-Garonne.

L'objectif du programme vise à réduire notre dépendance aux protéines végétales et renforcer la capacité de production et de valorisation de fourrages types légumineuses ou protéagineux.

Dans les filières ovines et bovines, la recherche de fermes innovantes, autonomes, et résilientes face aux protéines a permis de valoriser les résultats sous la forme de fiches techniques ainsi que la réalisation de deux vidéos qui serviront également pour des programmes complémentaires type Erasmus et appel à projet (AAP) bio...

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de Cap Protéines : www.cap-proteines-elevage.fr

Octobre 2023

- ➔ 5 octobre : « Chiens de troupeaux – Initiation »
- ➔ 6 octobre : « Chiens de troupeaux – Perfectionnement »
- ➔ 26 octobre : « Chiens de troupeaux – Initiation »
- ➔ 27 octobre : « Chiens de troupeaux – Perfectionnement »
- ➔ « Biosécurité en élevage porcin »
- ➔ « Maîtriser les gestes vétérinaires d'urgence »
- ➔ « Devenir sauveteur secouriste au travail »



Novembre 2023

- ➔ 16 novembre : « Chiens de troupeaux – Initiation »
- ➔ 17 novembre : « Chiens de troupeaux – Perfectionnement »
- ➔ « Biosécurité en élevage avicoles »

Décembre 2023

- ➔ 5 décembre : « Chiens de troupeaux – Initiation »



Vous sollicitez une demande d'autorisation environnementale élevage ?

Les installations d'élevage selon leur activité et leur taille, sont soumises à la réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE). Un conseiller s'occupe, en prestation, de vous accompagner, de l'enregistrement du dossier jusqu'à son dépôt, pour obtenir votre autorisation ICPE, ainsi que pour la création de méthaniseurs.

Jean-Michel BERNET
06 89 49 43 43 |
jean-michel.bernet@cda47.fr



toujours en activité, est de 361 988 €. Les huit élevages pour lesquels une subvention a été décidée, représentent un montant de plus de 89 000 €, dans l'attente des justificatifs d'achat des animaux.

Témoignage de Benjamin Pereira à Mazières-Naresse.

« En réalisant le prévisionnel de mon installation avec l'équipe, on m'a parlé de la relance de l'élevage. Quelle chance j'ai eue! Grâce à l'aide, j'ai pu acquérir de superbes vaches avec une belle lignée, qui venaient d'un très bon éleveur, en blonde d'Aquitaine. Car moi, je veux faire de la génétique, j'aime ça. Je veux faire de la sélection. À côté, j'ai un petit élevage de vaches normandes pour la viande et des cochons en plein air. Je commence juste: tous mes animaux sont arrivés en octobre. Mon objectif est de faire de la vente directe. Et rien qu'avec ma clientèle pour la rénovation, le bouche à oreille va fonctionner! »



La relance de l'élevage dans le Lot-et-Garonne

Le constat de la baisse constante du nombre d'éleveurs a conduit la Chambre d'agriculture vers l'accompagnement à la création de cheptel sur des exploitations qui n'en comportent pas lors de l'installation en particulier: depuis octobre 2019, 40 candidats ont été accompagnés avec 32 cheptels mis en place. Ces cheptels font ensuite l'objet d'un suivi par nos techniciens, en particulier pour les élevages bovins-ovins, ou un suivi technique spécifique pour les autres élevages. Pour rappel, les montants plafonds des aides en fonction du type d'élevage sont rappelés ci-dessous:

Élevage	Montant aide plafonnée pour la création du cheptel
Bovins	20 000 €
Ovins (viande) et Caprins (Lait)	7 000 €
Ovins (lait) / et Caprins (fromage)	4 000 €
Porcins	4 000 €

Jean-Michel BERNET
06 89 49 43 43 |
jean-michel.bernet@cda47.fr

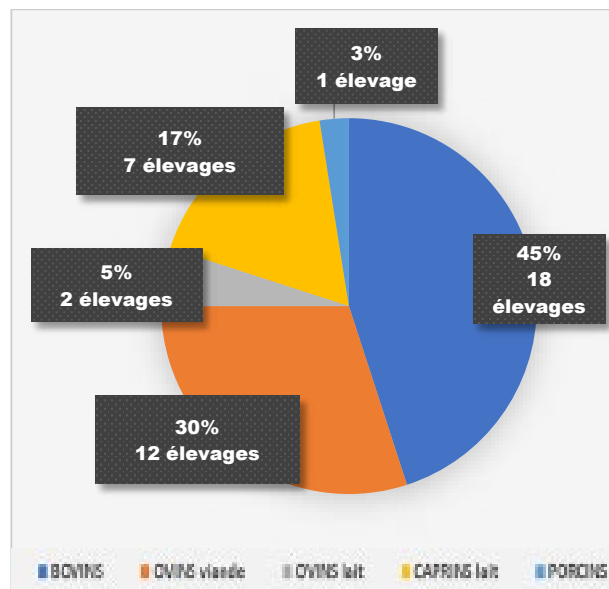
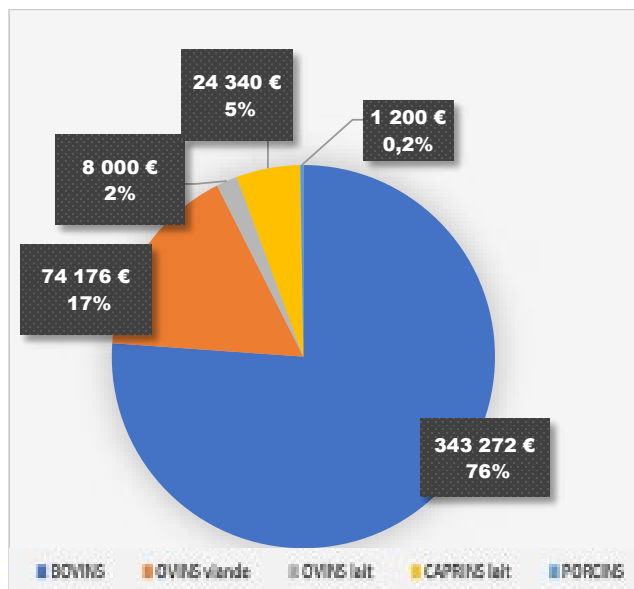


Aurore ESCURIER
06 08 63 40 35 |
aurore.escurier@cda47.fr

Louise MIRANES
06 45 82 45 30 |
louise.miranes@cda47.fr

Marie RAPINAT
06 32 28 26 66 | marie.rapinat@cda47.fr

Depuis 2019, l'aide totale cumulée versée par la Chambre d'agriculture pour soutenir ces 32 élevages



Journée de l'élevage

Une action phare de la Chambre d'agriculture de promotion de nos élevages, nos éleveurs et nos produits !

Depuis plus de 30 ans, la Chambre d'agriculture organise la journée départementale de l'élevage. C'est un rendez-vous incontournable où la richesse de notre territoire et le savoir-faire de nos agriculteurs sont valorisés. Tout au long de la journée, les éleveurs, les partenaires de l'agriculture, les artisans, les commerçants et les producteurs peuvent présenter leur savoir-faire. Un concours fromages et miels a vu le jour depuis onze ans, une soixantaine de produits sont mis en compétition et sont jugés par 50 juges qui sont en majorité des professionnels.

Cette journée de l'élevage, organisée par l'une de nos conseillères élevage, est un événement itinérant qui nécessite, selon les sites retenus chaque année, une coordination étroite avec chaque partenaire, le conseil départemental, le conseil municipal ou les élus d'un comice. Depuis 2021, nous avons fait le choix de prolonger l'événement jusqu'au soir, avec un réel succès avec près de 3 000 visiteurs accueillis chaque année !

Nous remercions tout particulièrement la région Nouvelle-Aquitaine, le conseil départemental de Lot-et-Garonne, la MSA, Groupama et le Crédit Agricole pour leur soutien financier.

L'identification animale (IGP) réalisée en totalité pour les bovins, ovins, caprins

La Chambre d'agriculture assure la gestion des détenteurs en porcins, ainsi que la gestion des détenteurs et la traçabilité des animaux avec les commandes de boucles et les déclarations de mouvements pour les bovins, ovins, caprins.

Tableau récapitulatif du nombre de détenteurs par effectifs (Lot-et-Garonne, janvier 2023)

	Nombre	Observations
Bovins	970 détenteurs pour 53 950 bovins	dont 120 éleveurs bovins lait (baisse la plus marquée)
Ovins-Caprins	810 détenteurs 30 400 reproducteurs	Éleveurs professionnels : 40 caprins et 115 ovins
Porcins	90 détenteurs	dont 25 professionnels

Pour simplifier et sécuriser vos déclarations, utilisez l'application Synel web et smartphone.



Jean-Michel BERNET

06 89 49 43 43 |
jean-michel.bernet@cda47.fr

Brigitte CASSAGNE, assistante

05 53 77 83 32 | 06 38 77 29 71 |
brigitte.cassagne@cda47.fr

Eugenie LO MONACO, assistante

05 53 77 83 32 | 06 72 79 34 05 |
eugenie.lo-monaco@cda47.fr

Cindy MARCHESAN

06 86 24 11 60 |
cindy.marchesan@cda47.fr

Mireille ORLUC, assistante

05 53 77 83 23 | 06 38 77 29 23 |
mireille.orlduc@cda47.fr

Malaurie POURCEL, assistante

05 53 77 83 32 | 07 85 69 46 42 |
malaurie.pourcel@cda47.fr





Une nouvelle MAEC élevage pour le maintien des prairies

Dans le cadre du nouvel appel à projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) lancé par l'État (DRAAF Nouvelle Aquitaine) pour la période 2023-2027, la Chambre d'agriculture a été retenue pour assurer le pilotage et, en lien avec AgroBio 47, l'animation. Les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont des engagements rémunérés sur 5 ans proposés aux agriculteurs pour maintenir ou faire évoluer certaines pratiques au bénéfice de l'environnement.

La Chambre d'agriculture porte ce PAEC sur l'ensemble du département de Lot-et-Garonne. Les mesures visent à maintenir des prairies naturelles et temporaires, et soutenir les élevages extensifs.

En 2023, avec une enveloppe disponible de 1,2 millions d'euros pour les cinq ans, près de 50 demandeurs ont télédéclaré leurs engagements sur TéléPAC. Des diagnostics restent encore à finaliser d'ici septembre 2023. Les services de la DRAAF instruiront ensuite les demandes en s'appuyant sur des critères de priorisation.

- ➔ Les MAEC herbivores soutiennent les élevages extensifs (UGB/ha < 1,2 pour le niveau 2 (177 €/ha) et UGB/ha < 1 pour le niveau 3 (233 €/ha)) et dont l'exploitation est orientée vers l'élevage puisqu'il faut plus de 57 % de prairies permanentes et temporaires;
 - ➔ Plafond d'aide: 9 000 à 12 000 € par an et par exploitation selon le revenu;

- ➔ Pour la MAEC monogastrique, l'objectif est d'encourager des parcours pleinement exploités par les volailles par la mise en place, en particulier, de couverts herbacés permanents et d'espaces arbustifs et arborés sur l'ensemble des parcours. Là encore, une densité d'élevage est à respecter en fonction du type de volaille (735 €/ha).

➔ Plafond d'aide: 6 000 € par an et par exploitation

Si la Chambre d'agriculture bénéficie d'une enveloppe supplémentaire pour 2024, vous en serez informés.

Jean-Michel BERNET
06 89 49 43 43 |
jean-michel.bernet@cda47.fr

Séverine CHASTAING
06 77 01 59 97 | severine.chastaing@cda47.fr





L'Agritourisme

Le développement des circuits courts, une opportunité pour faire connaître vos produits.

Aujourd'hui, 120 adhérents au réseau Marchés de Producteurs de Pays (MPP) et 80 adhérents au réseau Bienvenue à la ferme

Plus de 80 000 visiteurs ont pu découvrir vos produits locaux par le biais des Marchés de Producteurs de Pays (MPP) qui ont eu lieu sur 20 communes différentes et lors de 120 dates en 2022.

L'association Agriculture et tourisme, présidée par Nathalie Roussille, vous offre aussi la possibilité d'être

L'association Agriculture et Tourisme existe au sein de la chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne depuis 2014.

En devenant membre de notre association, vous intégrez un réseau florissant de 206 adhérents. Vous bénéficiez ainsi d'un tremplin pour la vente de vos produits, en participant à des marchés de producteurs dynamiques. Chaque année, vous cotisez selon les prestations que vous proposez, afin de marquer votre engagement.

Les réseaux « Bienvenue à la Ferme » et les « Marchés des Producteurs de Pays » jouent un rôle majeur dans la promotion des agriculteurs et des produits locaux du Lot-et-Garonne.

Vous souhaitez rejoindre notre association au sein du réseau BAF ou des MPP ? Ne tardez plus, contactez-nous dès maintenant !

Spécial Printemps à la Ferme

Si vous souhaitez participer au PAF, contactez-nous avant le 15 septembre 2023.

présents lors du Festival du journalisme à Couthures-sur-Garonne du 14 au 16 juillet 2023: déjà 10 producteurs y participent. Un MPP est organisé deux fois par semaine au Center Parcs Les Landes de Gascogne pour approvisionner les vacanciers en produits locaux et à chaque journée de l'élevage. Enfin, chaque année, plus de 40 producteurs et artisans participent au MPP de Noël de la chambre d'agriculture à Agen.

Des produits locaux pour vos enfants

La cuisine centrale d'Agen est approvisionnée en produits locaux afin de proposer plus de 7 000 repas par jour pour les écoles primaires, maternelles, crèches, etc.

Cette année, les marchés de producteurs de pays seront présents sur 22 communes du département avec plus de 200 dates proposées du 21 juin au 11 septembre 2023. Nos conseillers sont à votre écoute.

Marie-Cécile BONHOMME

06 82 52 03 67 | marie-cecile.bonhomme@cda47.fr

Élodie PINCIN

06 75 26 60 94 | elodie.pincin@cda47.fr

Benjamin REYT

05 53 77 83 90 | 06 48 16 62 82 | benjamin.reyt@cda47.fr

Yusra BOUAGAD, assistante

05 53 77 83 49 | 06 38 77 29 49 | yusra.bouagad@cda47.fr





Apportez vos
verres, couverts
et assiettes !



MARCHÉS FESTIFS EN SOIRÉE

100% convivialité

VENEZ NOUS VOIR

à 19h RESTAURATION SUR PLACE

AGEN

Jeudi 13 juillet

LE MAS D'AGENAIS

Vendredis 7 et 21 juillet

COURS

Samedi 26 août

SERIGNAC-SUR-GARONNE

Samedi 9 sept

CANCON

Mercredis 19 juillet au 9 août

CUZORN

Mardis 18 juillet au 22 août

FONGRAVE

Jeudis 6 juillet au 31 août

LAMONTJOIE

Jeudis 6 juillet au 31 août

LAPARADE

Mardis 4 juillet au 5 sept

LE FRECHOU

Vendredis 30 juin au 1er sept

MARMADE

Jeudis 6 juillet au 31 août
(sauf jeudi 13 remplacé par
vendredi 14)

MEILHAN-SUR-GARONNE

Mercredis 5 juillet au 30 août

MONFLANQUIN

Jeudis 6 juillet au 7 sept

MONCLAR D'AGENAIS

Dimanches 16 juillet au 20 août

PINEL-HAUTERIVE

Vendredis 7 et 21 juillet, 4 août

ROQUEFORT

Mercredi 12 juillet et Samedi 5 août

SAINT BARTHELEMY D'AGENAIS

Samedis 8 juillet et 26 août

SOS

Mercredis 12 juillet au 30 août

TONNEINS

Mercredis 21 juin et 9 août

VIANNE

Vendredis 7 juillet au 1er sept
Pas de marchés le 28 juillet

VILLENEUVE-SUR-LOT

Vendredis 7 juillet au 25 août

VILLEREAL

Lundis 3 juillet au 11 sept



@VIVEMANGEZFERMIER47



05 53 77 83 83



WWW.CA47.FR



Agroforesterie : plantation ou déplacement de haies, nous sommes là !

Notre conseillère vous accompagne dans vos projets d'aménagement parcellaire (plantation ou déplacement de haies, projet agroforestier).

Les exigences et les attentes en termes de biodiversité et de régulation climatique notamment peuvent parfois trouver des réponses au travers de la plantation d'arbres champêtres, mais il faut être vigilant dans l'équilibre à trouver pour maintenir une réelle production.

Notre conseillère vous renseigne techniquement en répondant à votre demande et en vous apportant des informations spécifiques à votre filière: choix des essences, techniques de plantation. Nous vous proposons également des formations ou journées techniques, comme par exemple la taille des arbres en 2022. Notre conseillère vous oriente aussi vers les dispositifs financiers existants.

En 2022 nous avons déposé quatre dossiers « Plantons des Haies » pour un linéaire de 2 850 m lin. et avons coordonné le programme d'« Aide à la plantation de haies du conseil départemental » (Arbre dans le paysage rural), en partenariat avec les structures techniques ACMG, FDC47 et CPIE 47. 34 dossiers de plantation ont été validés, représentant 13 520 m lin. Depuis sa création en 1995, ce programme a accompagné la plantation de 195 km de haie (cf. cartographie).

Pour 2023, le dispositif « Plantons des haies » est clôturé. Le conseil régional propose son accompagnement PCAE (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) « Arbres et agriculture en Nouvelle-Aquitaine », ouvert jusqu'au 28 juillet. Attention, seuls les agriculteurs AB et HVE sont éligibles. Taux d'aide de base: 30 % ou en euro par plant.

Laurence LAUBAL, assistante
05 53 77 83 01 | 06 73 10 31 19 |
laurence.laubal@cda47.fr

Sylvie RABOT-VACCARI
06 48 50 03 77 |
sylvie.rabot@cda47.fr



Une plantation forestière ?

La Chambre d'agriculture vous informe sur les questions forestières. Nous travaillons en lien avec les techniciens forestiers du CRPF présents sur le 47. L'information sur les possibilités de plantation forestière est également abordée au moment des rencontres avec les propriétaires de friche, recensés dans le cadre des études menées par la Chambre d'agriculture sur ce sujet (voir article).

Territoires

Notre conseillère vous propose aussi des actions collectives telles que l'animation d'un groupe de propriétaires forestiers du massif du Fumelois ou l'organisation de journées techniques.

Septembre

➤ « Plantation de haies »

Novembre

➤ « Bûcheronnage initiation »

Décembre

➤ « Bûcheronnage perfectionnement »



FORMATION



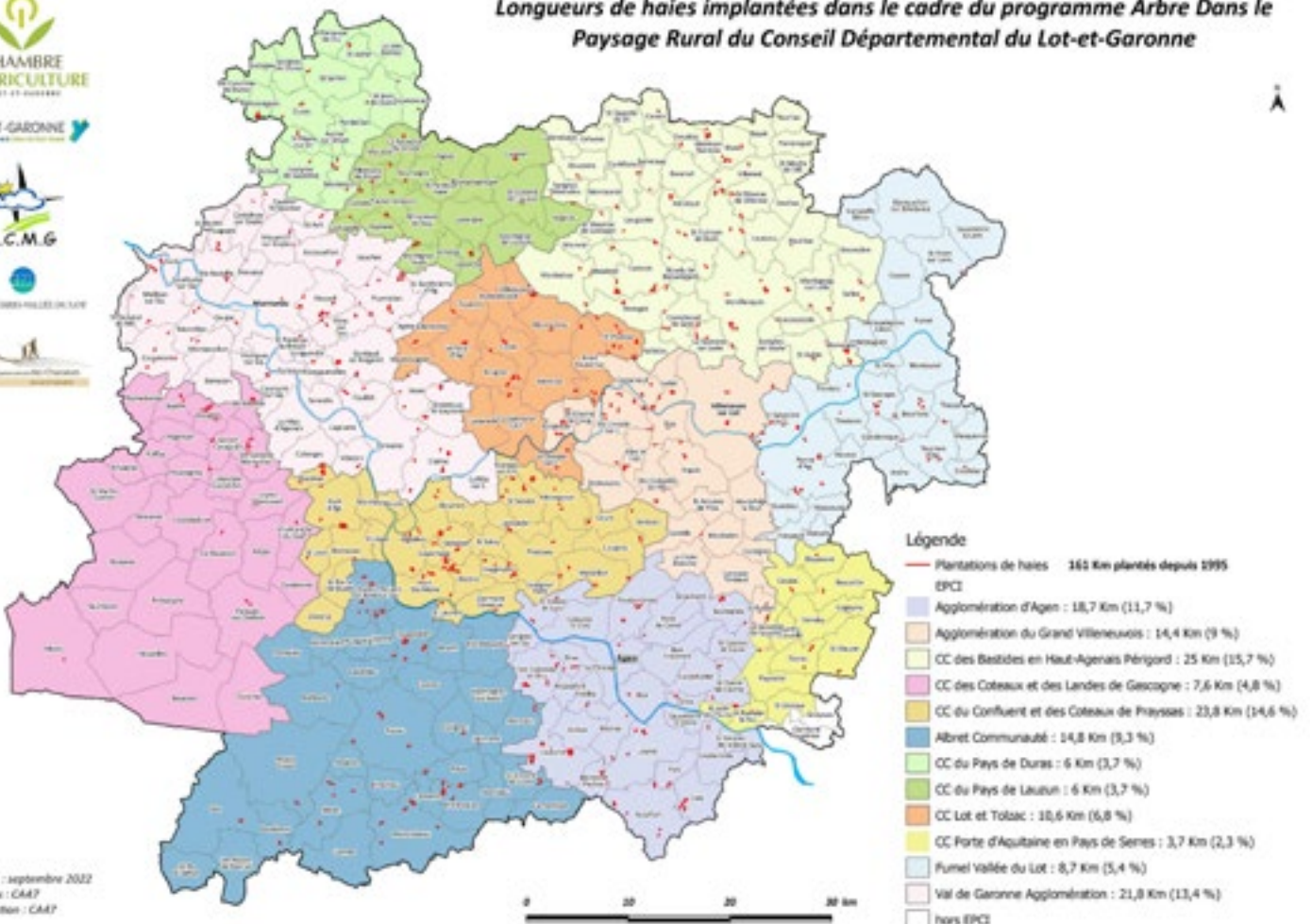
LOT-ET-GARONNE



MAIRIE DE MONTAUBAN



Longueurs de haies implantées dans le cadre du programme Arbre Dans le Paysage Rural du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne



Edition : septembre 2022
Sources : CAM7
Réalisation : CAM7

Des outils de traçabilité agricole et d'aide à la décision

Le logiciel **MesParcelles** est un outil des chambres d'agriculture avec plus de 170 abonnés dans le département. C'est un logiciel en ligne de gestion des parcelles agricoles pour les agriculteurs dont l'abonnement annuel est payant.

Il permet notamment de :

- ➔ saisir la traçabilité des cultures (grandes cultures, arboriculture, maraîchage, prairies, vignes...);
- ➔ tout type de raison sociale (EI, EARL, GAEC, SCEA, JA, ETA...);
- ➔ répondre à la réglementation phytosanitaire (mises à jour toute l'année);
- ➔ suivre les indicateurs environnementaux (zonages, cours d'eau...);
- ➔ faciliter vos audits de certification environnementales (Bio, HVE, globalGap...);
- ➔ gérer les paramètres économiques (coût, stock, achat, marge, main-d'œuvre, matériel);
- ➔ anticiper votre déclaration PAC (transfert d'assolement vers Télépac et inversement);
- ➔ réaliser des PPF (Plan prévisionnel de fumure) et des PE (Plan d'épandage), vis-à-vis de la directive nitrates et pour la gestion des zones d'aptitudes à élever des éleveurs.



Vous souhaitez en savoir plus ?

Régis COLL
06 71 42 07 82 | regis.coll@cda47.fr



Début janvier 2024
➔ « Maîtrise de l'outil MesParcelles »



Le logiciel **SMAG** est actuellement en phase de test au sein des services de la Chambre d'agriculture pour identifier les atouts et les limites de cet outil. L'interopérabilité de cet outil et les possibilités plus étendues de conseil et stratégie qui peuvent être dupliquées sont des atouts intéressants, notamment dans le cadre de cultures techniques et spécialisées. Sa réponse à la gestion de différents cahiers des charges et obligations réglementaires pour les producteurs sont également étudiées dans le but de simplifier et alléger les tâches des producteurs.



Vous souhaitez plus de renseignements ?

Régis COLL
06 71 42 07 82 | regis.coll@cda47.fr

Rémy MULLER
06 08 62 64 76 | remy.muller@cda47.fr





Énergies renouvelables : produire pour ses besoins

Se lancer dans la production d'énergie renouvelable ? une belle opportunité de diversifier vos sources de revenus

L'installation de panneaux photovoltaïques sur vos terrains agricoles vous tente ? L'agrivoltaïsme

La Chambre d'agriculture vous aide à réfléchir à votre projet agricole (agrivoltaïsme) et réalise les études préalables agricoles pour :

- ➔ définir les impacts de votre projet agrivoltaïque sur la filière agricole ;
- ➔ analyser les moyens pour réduire les impacts et, le cas échéant, les compenser.

Nos conseillers se déplacent pour visiter l'exploitation ou le site en question et effectuer un diagnostic.

L'étude préalable agricole que nous réalisons permet d'analyser les impacts de votre projet sur la filière agricole avec un suivi sur la coactivité, entre la production agricole et la production d'énergie renouvelable, effectué entre vous et l'un de nos conseillers spécialisé sur la coactivité.

La Chambre d'agriculture réalise l'étude préalable agricole de votre projet, étude obligatoire pour obtenir les autorisations administratives. L'intérêt premier est que vous, agriculteur, bénéficiez d'un revenu complémentaire fixe tout en produisant de l'énergie verte. Une fois le projet construit, nos conseillers proposent également des suivis de l'activité agricole, gage de la pérennité du projet agrivoltaïque.

Septembre 2023

➔ « Préparer son projet photovoltaïque sur bâtiment »



Mathilde APÊCHE

07 86 68 73 97 |
mathilde.apeche@cda47.fr



Gaëlle BALIGAND

07 88 88 04 17 | gaelle.balligand@cda47.fr

Maria EKUA, assistante

05 53 77 83 62 | maria.ekua@cda47.fr

Claude POILLY

07 71 89 98 23 | claud.poilly@cda47.fr

Investir dans le photovoltaïque sur toiture et financer un bâtiment agricole

Notre conseiller spécialisé a accompagné 87 nouveaux projets en 2022 sur bâtiments de stockage et d'élevage. Nous vous aidons à :

- ➔ vérifier la faisabilité technique : elle est principalement liée à la proximité du réseau électrique, et, pour le cas des bâtiments existants, à la tenue mécanique de la structure ;
- ➔ évaluer la pertinence économique du projet : elle dépend principalement de la surface de toiture à équiper, du coût de construction du bâtiment (terrassement, fondation, structure métallique, aménagement intérieur) et du montage financier (part d'autofinancement et coût du crédit).

À ce stade, si les projets répondent aux critères de rentabilité, un second rendez-vous permet de réaliser la simulation financière personnalisée de votre projet. L'expérience accumulée sur plusieurs centaines de dossiers permet d'estimer avec précision les coûts d'investissement, les charges de fonctionnement, ainsi que les recettes générées par la vente d'électricité.

Une fois cette étape réalisée, vous disposez d'une simulation économique sur 20 ans qui permet de négocier le financement. Suite à la hausse des coûts

d'électricité, la Chambre d'agriculture est là aussi pour réaliser les études d'autoconsommation.

À retenir

93 % des projets sont en revente d'électricité fournissant un complément de revenus aux agriculteurs, 70 % des projets sont en autofinancement.

Vous accompagner dans vos démarches administratives

Hors dossier de permis de construire, la Chambre d'agriculture vous accompagne pour les démarches administratives qui comprennent la demande de raccordement auprès d'ENEDIS, la gestion du contrat d'achat avec EDF OA jusqu'à la signature du contrat, la rédaction des cahiers des charges, la mise en place de la consultation des entreprises pour l'achat groupé de panneaux photovoltaïques et, enfin, l'analyse des devis.

Mathieu FOUCHÉ
07 71 63 81 12 |
mathieu.fouche@cda47.fr



La biomasse comme source d'énergie : créer une usine de méthanisation

La Chambre d'agriculture dispose des compétences techniques pour vous aider à développer ces projets qui présentent de nombreux avantages : traiter vos matières agricoles, réaliser des économies d'énergie, réduire les odeurs d'effluents d'élevage, réduire vos apports d'engrais minéraux grâce à la valorisation agronomique du digestat... Mais ce modèle reste très coûteux et nécessite d'être bien accompagné ! Profitez, par notre intermédiaire, de l'expérience des autres porteurs de projets sur les volets techniques, les démarches administratives complexes ou la création de collectif d'agriculteurs

(ex. sites de méthanisation). La Chambre d'agriculture est membre associée de VAM (Valeurs Agri Metha).

VAM

VAM est l'association régionale d'AAMF en Nouvelle-Aquitaine. Présidée par Yves DEBIEN, elle est pilotée par les agriculteurs-méthaniseurs : 90 adhérents, 34 sites de méthanisation agricole en fonctionnement, 4 sites en construction, 27 en projet à des stades d'avancement variés. 25 membres associés. En plus de la vocation alimentaire, VAM et les agricultrices et agriculteurs adhérents œuvrent pour une agriculture résiliente en adéquation avec la nécessaire transition agricole, économique, sociétale, énergétique et agro-environnementale.

Après avoir identifié les territoires à potentiel de développement en lien avec les gaziers, notre conseiller organise des journées d'information pour faire émerger des groupes d'agriculteurs susceptibles d'être intéressés pour développer un projet d'usine collective de méthanisation. Les journées d'information permettent d'identifier le potentiel et les leviers à lever. Ensuite, une étude d'opportunité est lancée pour présenter quelques chiffres du projet, sachant qu'elle évoluera dans le temps en fonction de la modification du gisement. Des visites d'unités sont également organisées selon vos besoins. Vous bénéficiez alors de toutes les actualités en lien avec la méthanisation (<https://methanaction.com>), ainsi que des formations. **Six visites et formations réalisées en 2022.** Investir dans une usine de méthanisation vous engage dans un processus industriel. Il faut garantir la production de la biomasse : notre conseiller technique est là aussi pour vous accompagner sur l'implantation de CIVE (culture intermédiaire à vocation énergétique).





PAPI SMAVLOT : une étude agricole sur les champs d'expansion des crues

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est un outil de contractualisation créé en 2002 entre l'État et les collectivités. Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation.

Collectivités locales

Dans le cadre d'études préalable agricoles pour création ou extension de terrain (zone commerciale ou industrielle), la Chambre d'agriculture réalise le diagnostic agricole.

Le SMAVLOT, syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot, est un syndicat mixte ouvert de coopération entre intercommunalités à l'échelle du bassin versant du Lot aval. Il porte, pour le compte des collectivités adhérentes, la compétence obligatoire de gestion du grand cycle de l'eau (contrat de rivière, amélioration de la qualité de l'eau, prévention des inondations). Les élus du territoire donnent également au SMAVLOT la mission de contribuer au développement local et de porter le projet de territoire commun vis-à-vis des partenaires financeurs

tels que le département, la région, l'État ou la Commission européenne.

Dans le cadre du PAPI SMAVLOT, nos conseillers étudient les impacts économiques éventuels sur l'exploitation, les parcelles et les productions agricoles concernées par la zone d'expansion des crues. Des enquêtes auprès du producteur, des analyses de terrain sont effectuées par nos conseillers afin ensuite de préconiser des mesures de compensation pour les agriculteurs.

Nos conseillers sont actuellement dans la phase 1, c'est-à-dire diagnostic et analyse des enjeux.

Notre objectif premier est de vous informer, agriculteur, au mieux pour vous accompagner dans vos projets d'aménagement et de construction.

Gaëlle BALLIGAND

07 88 88 04 17 |
gaelle.balligand@cda47.fr

Mathieu FOUCHÉ

07 71 63 81 12 | mathieu.fouche@cda47.fr

Claude POILLY

07 71 89 98 23 | claude.poilly@cda47.fr





Étude foncière des collectivités : prévoir l'avenir agricole d'un territoire !

La période 2007-2022 est marquée par un nombre important de départs en retraite des agriculteurs, conséquence de la génération du *baby-boom* arrivant en fin de carrière. Ce changement de génération représente un défi pour de nombreuses exploitations agricoles qui cherchent un repreneur pour assurer leur pérennité. Certains cédants préfèrent même continuer au-delà de l'âge légal de la retraite afin de maintenir l'activité et espérer trouver un acquéreur qui partage leurs valeurs.

D'un autre côté, de nombreux agriculteurs en activité, voire des porteurs de projets, sont à la recherche de terres pour s'implanter et se développer. Mais la croissance des zones urbaines grignote peu à peu les terres agricoles et réduit les opportunités de reprise foncière. Il est donc essentiel d'explorer les différentes possibilités offertes aux exploitants pour accéder à des terres. En complétant cette étude par une perspective de transmission des exploitations agricoles en place, nous pouvons anticiper les cessions foncières agricoles et informer les propriétaires de terrains en friche sur les opportunités de retour à l'agriculture ou de reboisement.

Depuis 2016, la Chambre d'agriculture pilote un programme de localisation et de valorisation des friches. Quatre agglomérations ont déjà été étudiées

et représentent 3 322 propriétaires de friches, 97 communes et une superficie de 8 945 hectares. Ce recensement vise à sensibiliser les élus locaux dans leurs choix d'urbanisme (PLU/PLUi) et à anticiper l'évolution du foncier pour les collectivités.

La méthode appliquée consiste à utiliser le logiciel de la Chambre d'agriculture pour identifier les terres non déclarées à la politique agricole commune (PAC), répertoriées par notre conseillère. Notre géomaticien établit ensuite une cartographie par commune, avec un code couleur pour identifier ces parcelles. Le travail de terrain commence, avec des visites pour collecter les informations. La présence d'un élu ou d'un secrétaire de mairie est essentielle à cette étape. Parallèlement, la conseillère identifie les exploitants agricoles de plus de 55 ans en activité et propose de les rencontrer afin de les informer sur tous les aspects de la succession.

Préparez l'avenir de votre territoire en visualisant et anticipant l'évolution foncière grâce à notre étude spécialisée. N'hésitez pas à faire appel nos services.

Édith QUITANO,
conseillère foncier et forestier
06 63 15 46 55 |
edith.quintano@cda47.fr



Etat d'avancement de la prospection friches EPCI conventionnés et communes étudiées



“ÊTRE ARRÊTÉ, SANS QUE TOUT S'ARRÊTE.”

**ASSURANCE PRÉVOYANCE :
PROTÉGEZ VOTRE EXPLOITATION ET VOTRE FAMILLE.**



AGRICULTEURS. INDISPENSABLES AU MONDE.

Parce que la vie réserve parfois des coups durs, l'Assurance Prévoyance Agricole vous permet d'y faire face en vous protégeant vous, vos proches et votre activité en cas :

- d'arrêt de travail : versement d'indemnités journalières en complément de celles versées par la Mutualité Sociale Agricole ;
- d'invalidité permanente, partielle ou totale : versement d'une rente ou d'un capital ;
- de décès : versement d'un capital aux bénéficiaires de votre choix.

Avec la garantie Service de Remplacement, Groupama prend également en charge une partie des frais de main-d'œuvre occasionnés durant la période de votre absence.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-agri.fr

Pour les conditions et les limites de garanties, se reporter au contrat disponible en agence.

Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles - Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris - Entreprises régies par le Code des Assurances - Document et visuel non contractuels - Réf. Com SDB/2022 - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Agence Marcel, Mai 2022.

La cartographie à votre service

Depuis 2017, la Chambre d'agriculture bénéficie des compétences d'un cartographe-géomaticien. Il réalise des cartes thématiques afin de valoriser et d'illustrer des données informatiques agricoles pour toutes les actions et projets menés par les équipes. Mais aussi de les analyser pour produire des documents de référence (rapports, bilans, compte-rendu, note...).

Ces documents cartographiques sont particulièrement utiles pour élaborer nos rapports techniques, et lors des réunions officielles ou manifestations organisées par la Chambre d'agriculture. Ces informations graphiques géolocalisées sont ainsi rapidement compréhensibles et visuelles pour un large public.

Notre banque de données cartographiques, régulièrement mise à jour, est aujourd'hui très conséquente et nous permet de produire des cartes précises à différentes échelles, pour des projets pluri-annuels ou des besoins immédiats (ex : calamités, intempéries).

Quelques exemples :

- ➔ Les études préalables agricoles dans le cadre des projets photovoltaïques au sol ;
- ➔ La prospection sur l'identification des friches sur terrains agricoles ;
- ➔ La localisation et le recensement des agriculteurs impactés par des épisodes d'intempéries exceptionnels (grêle, inondations, sécheresse) ;
- ➔ La cartographie des producteurs de volailles impactés par la grippe aviaire et les communes concernées par les zonages réglementaires ;
- ➔ Synthèses cartographiques : surfaces totales départementale et/ou inter-communales de cultures diverses, bio ou conventionnel (grandes cultures, arboriculture, prairies, maraichage, vignes...).

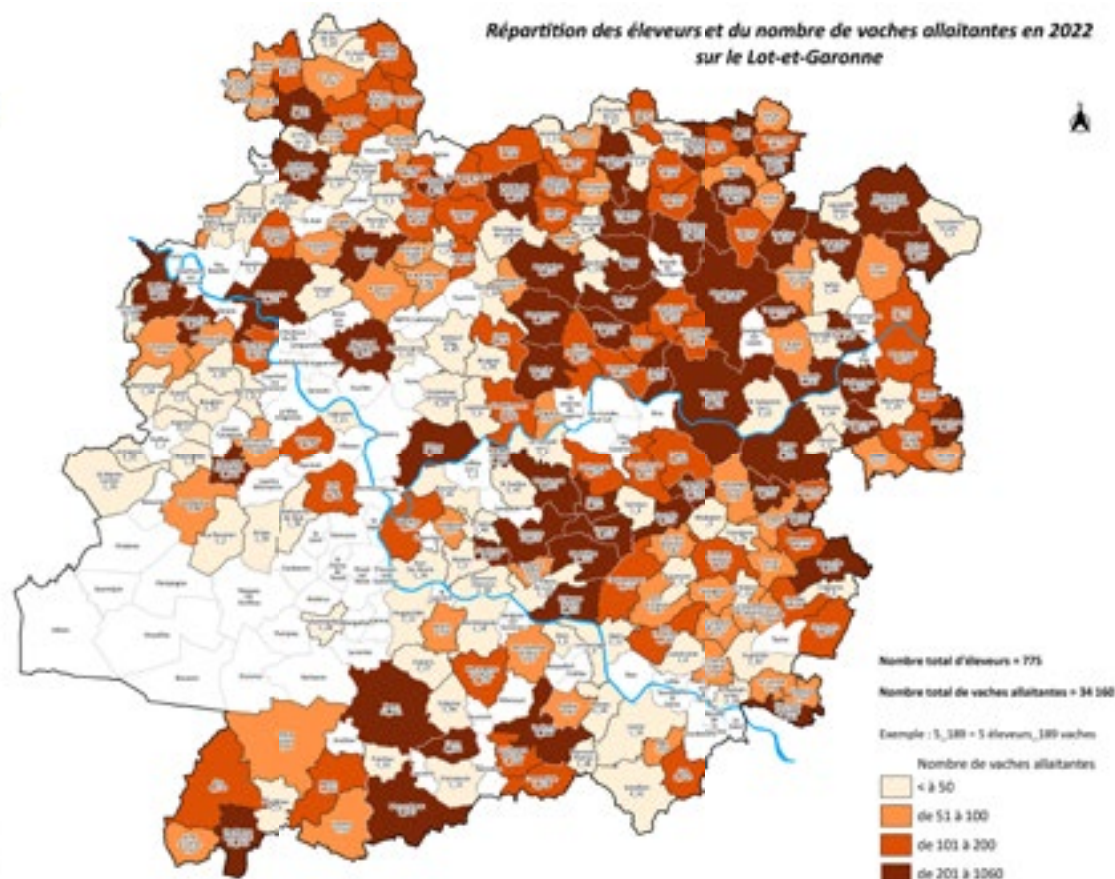
Pour plus d'informations ou l'établissement d'un devis ?

Régis COLL

06 71 42 07 82 | regis.coll@cda47.fr

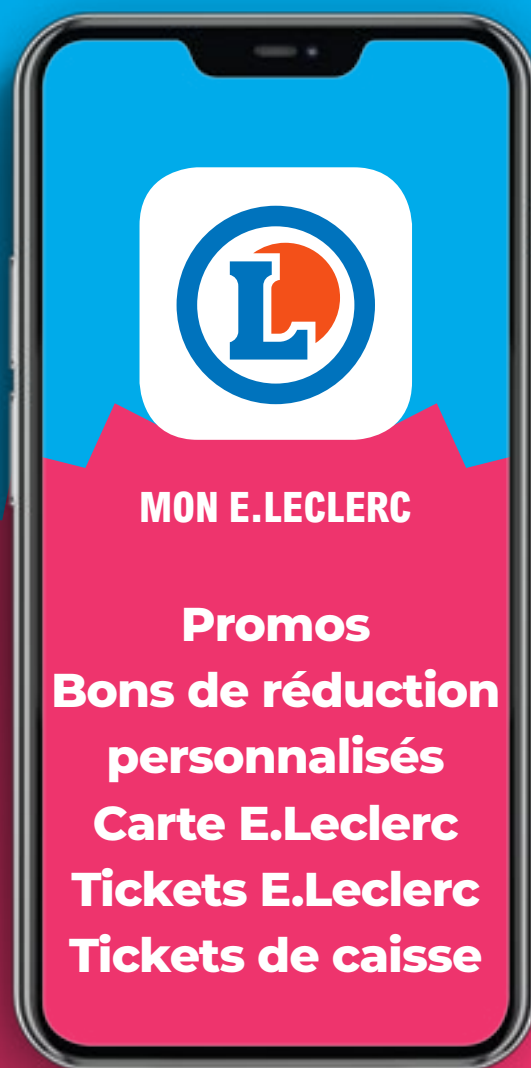


CONSEILLER



L'APPLI MON E.LECLERC, ELLE A TOUT POUR DÉFENDRE MON POUVOIR D'ACHAT.

Flashez pour
télécharger
l'appli et créer
votre compte.



E.Leclerc 

AGEN
05 53 77 08 08

VILLENEUVE/LOT
05 53 01 58 58

TONNEINS
05 53 79 86 00

MARMANDE
05 53 20 55 00

FUMEL
05 53 40 47 80

CASTELJALOUX
05 53 93 94 41



d'
AGRICULTEURS
à
SEMEURS D'AVENIR

BANQUE LA PLUS RECOMMANDÉE PAR LES AGRICULTEURS*

**BANQUE
POPULAIRE
OCCITANE**



la réussite est en vous

* Source : Enquête BVA-BPCE 2021

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris RCS Paris n° 493 455 042 - Banque Populaire Occitane, Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 714. Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro Siren RCS TOULOUSE 560 801 300, ayant son siège social 33-43 avenue Georges Pompidou à Balma (31130) - Crédit photo : Getty Images - ROSA PARIS

